

***PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 1^{er} septembre 2009, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.*

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (Mont-Laurier), Alain Desjardins (Rivière-Rouge), Jacqueline Faucher, Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Mélanie Grenier, Christian Lachaine, Martine Loignon, Robin Plouffe, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Karine Chalifoux, représentante des parents pour le primaire et Denis Moreault, représentant des parents pour le secondaire.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources éducatives, M^{me} Claudine Millaire, la directrice des ressources humaines, M^{me} Manon Plouffe et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h00.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2009-09-737 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 30 juin 2009:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions du public (10 minutes).
6. Enjeu(x) politique(s) :
 - 6.1 Ratification des démarches de la direction générale pendant la période estivale.
 - 6.2 Demande d'appui à la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.
 - 6.3 Cession de droits à la ville de Mont-Laurier : Partie du lot 3 047 762.
 - 6.4 Délégué(e) et substitut au conseil général de la FCSQ.
 - 6.5 Code d'éthique et de déontologie des commissaires : dépôt de la déclaration d'intérêt.
 - 6.6 Demande d'appui pour les D.E.P. dans les métiers du secteur de la construction.
7. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 7.1 Nomination au poste d'agent(e) d'administration au Service des ressources financières.

- 7.2 Nomination au poste de coordonnateur au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.
- 7.3 Nomination au poste de régisseur au Service des ressources matérielles et informatiques.
- 7.4 Rescision de la résolution CC-2009-06-723 : Nomination au poste de direction adjointe à l'École polyvalente Saint-Joseph
- 7.5 Nomination au poste de direction adjointe à l'École polyvalente Saint-Joseph.
- 8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 8.1 Organisation scolaire au primaire.
- 9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 9.1 Plan d'effectif : secteur de l'adaptation scolaire.
 - 9.2 Plan d'effectif : secteur du service de garde.
- 10. Information :
 - 10.1 Rapport de la présidente.
 - 10.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 10.3 Rapport de délégation ou de représentation.
 - 10.4 Rapport des commissaires-parents.
- 11. Période de questions du public (10 minutes).
- 12. Autres affaires.
- 13. Correspondance.
- 14. Dépôt de documents :
 - 14.1 Calendrier du Conseil, de l'Exécutif et des séances de travail 2009-2010.
- 15. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
- 16. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JUIN 2009

4.1 CC-2009-09-738: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 30 JUIN 2009

Le commissaire Claude Bartolini propose que le procès-verbal du 30 juin 2009 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 SUIVI

4.1 Demande d'autorisation d'adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus (budget déficitaire)

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que nous sommes encore en attente d'une réponse du MELS concernant la possibilité d'adopter un budget déficitaire de plus de 10%.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le maire de la municipalité de Saint-Aimée-du-Lac-des-Iles, M. François Desjardins, dépose une lettre et en fait la lecture.

M. André Cyr transmet ses commentaires.

M. Luc Diotte demande si un point est à l'ordre du jour sur la reconstruction de l'école. La présidente, M^{me} Martine Loignon, informe M. Diotte qu'un projet de résolution d'appui est à l'ordre du jour au point 6.2.

M. Benoit transmet ses commentaires.

Un parent (Andréanne) informe les membres à l'effet qu'elle n'a pas été rejointe. La présidente assure le parent que des vérifications seront effectuées.

M^{me} Francine Ouellette présente ses commentaires.

M^{me} Michèle Joanis présente ses commentaires et se questionne sur l'organisation scolaire des prochaines années. La présidente informe les personnes présentes qu'un mandat a été donné au directeur général pour soumettre un projet d'organisation avant la fin de janvier 2010.

M. Sébastien Lemieux se questionne sur un article de journal au sujet de nos prévisions scolaires. La présidente informe M. Lemieux de l'origine de nos données.

Un parent explique la situation de ses quatre enfants dont certains ont besoin de services particuliers.

6. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

6.1 CC-2009-09-739 : RATIFICATION DES DÉMARCHES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Description de la situation : En juin dernier, une résolution a été adoptée par le Conseil des commissaires afin de mandater le directeur général à prendre les décisions appropriées durant la période estivale.

VU la résolution CC-2009-06-693 qui mandatait le directeur général à prendre les décisions appropriées durant la période estivale;

ATTENDU QUE le directeur général a fait rapport de ses décisions au Conseil des commissaires ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

DE RATIFIER les décisions de la direction générale prises pendant la période estivale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CC-2009-09-740 : DEMANDE D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES

Description de la situation : Suite à l'incendie, survenue le 14 juillet 2009, de l'école Notre-Dame-des-Anges à Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, la municipalité demande à la Commission scolaire d'appuyer la reconstruction de l'école et de présenter une recommandation favorable en ce sens au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS).

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Jacqueline Faucher

D'APPUYER la reconstruction de l'école Notre-Dame-des-Anges;

DE RECOMMANDER au MELS la reconstruction de l'école Notre-Dame-des-Anges.

La commissaire Jacqueline Faucher demande le vote.

POUR : 1

CONTRE : 14

REJETÉE À LA MAJORITÉ

6.3 CC-2009-09-741 : CESSION DE DROITS À LA VILLE DE MONT-LAURIER : PARTIE DU LOT 3 047 762

Description de la situation : La Ville de Mont-Laurier a entrepris une démarche pour séparer le terrain de son aréna et de sa piscine. Au cours de cette démarche, un arpenteur a constaté que le cadastre rénové ne correspondait pas à la description des titres (numéros 76264 et 93907) au niveau de la superficie et des dimensions. Pour régulariser cette situation et confirmer la contenance du lot tel que modifié, la Ville de Mont-Laurier demande à la Commission scolaire Pierre-Neveu une cession de droits sur une partie du lot.

ATTENDU les contrats de vente des terrains (numéros 76264 et 93907) à la Ville de Mont-Laurier ;

ATTENDU QUE l'article 272 de la *Loi sur l'instruction publique* permet l'aliénation d'un immeuble en se conformant aux règlements du gouvernement ;

ATTENDU QUE le *Règlement sur les normes d'aliénation d'un immeuble d'une commission scolaire* (L.R.Q., C.1-13.3, A.452) Section 11, art. 4, permet d'aliéner un immeuble d'une Commission scolaire d'une valeur inférieure à 100 000 \$;

ATTENDU la recommandation d'une firme d'arpenteurs-géomètres ;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Guylaine Chayer

D'ACCORDER une cession de droits, à titre gratuit, à la Ville de Mont-Laurier sur une partie du lot 3 047 762.

QUE tous les coûts juridiques soient à la charge de la municipalité.

D'AUTORISER la présidente, M^{me} Martine Loigon et le directeur général, M. Normand Bélanger, à signer l'acte de cession de droits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 CC-2009-09-742 : DÉLÉGUÉ(E) ET SUBSTITUT AU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA FCSQ

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu est membre de la Fédération des Commissions Scolaires du Québec (FCSQ). Le Conseil des commissaires nomme des membres pour le représenter au Conseil général de la FCSQ. Le conseil est composé de la présidence et de la vice-présidence élues par l'assemblée générale, ainsi que du président ou de la présidente de chacune des commissions scolaires membres ou de la représentante ou du représentant qu'elle désigne. Parmi les pouvoirs réservés au conseil, il y a celui d'exécuter les décisions de l'assemblée générale et de mettre en application les résolutions de cette dernière concernant les politiques générales, les objectifs et les grandes lignes d'action.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu est membre de la FCSQ;

ATTENDU l'importance que la Commission scolaire Pierre-Neveu soit représentée au Conseil général de la FCSQ;

ATTENDU QUE le Conseil général exécute les décisions de l'assemblée générale et met en application les résolutions de cette dernière concernant les politiques générales, les objectifs et les grandes lignes d'action.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

DE NOMMER, pour l'année 2009-2010, M^{me} Martine Loignon, présidente et membre d'office, pour siéger au Conseil général de la FCSQ.

DE NOMMER la commissaire Lysette Gagnon à titre de substitut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES COMMISSAIRES : DÉPÔT DE LA DÉCLARATION D'INTÉRÊT

La présidente, M^{me} Martine Loignon, demande aux commissaires de procéder à la mise à jour de leur déclaration des intérêts détenus.

6.6 CC-2009-09-743 : DEMANDE D'APPUI POUR LES D.E.P. DANS LES MÉTIERS DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION

Description de la situation: Les résultats de la diplomation sur cinq ans des garçons inquiètent grandement les dirigeants de la Commission scolaire Pierre-Neveu. Depuis quelques années, plusieurs formations ont été offertes dans d'autres secteurs que la foresterie, afin d'intéresser les garçons à des métiers plus manuels.

ATTENDU tous les efforts déployés par la Commission scolaire Pierre-Neveu pour augmenter la réussite des garçons;

ATTENDU QUE deux garçons sur trois n'atteignent pas la diplomation sur cinq ans;

ATTENDU QUE depuis deux ans, des ententes ont été conclues avec la Commission scolaire de Laval dans des métiers de la construction;

ATTENDU QUE ces deux cohortes ont un taux de placement supérieur à 90%;

ATTENDU QUE 77 élèves étaient inscrits pour la prochaine cohorte et que seulement un étudiant était inscrit au centre le Chantier de Laval;

ATTENDU QUE les métiers de la construction (26 métiers) sont des métiers gagnants pour les jeunes de notre région;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu avait obtenu l'appui des syndicats représentant les travailleurs de la région;

ATTENDU QUE la Commission scolaire de Laval avait donné son accord pour offrir d'autres programmes (dans le secteur de la construction), par entente, avec la Commission scolaire Pierre-Neveu;

ATTENDU QUE pour augmenter la diplomation des élèves de la Commission scolaire Pierre-Neveu, il nous faut offrir des formations qui présentent de bonnes perspectives d'emploi et des salaires intéressants;

ATTENDU QUE la Table inter ordre a investi un montant de 96 000,00 \$ afin de mettre en place cette formation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Christian Lachaine

QUE la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M^{me} Courchesne, intervienne auprès de la Commission de la construction du Québec afin que cette dernière autorise la Commission scolaire de Laval à venir offrir des programmes de formation sur le territoire de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 CC-2009-09-744: NOMINATION AU POSTE D'AGENT OU D'AGENTE D'ADMINISTRATION AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Description de la situation : Un poste d'agent ou d'agente d'administration au Service des ressources financières a été ouvert, concours C-05-08-09, suite à l'adoption de la structure administrative 2009-2010 et du plan d'effectifs 2009-2010 des cadres de services et de centres.

ATTENDU l'ouverture du poste d'agent ou d'agente d'administration, concours C-05-08-09 ;

ATTENDU le résultat du processus de sélection et la recommandation unanime du comité de sélection des cadres mandaté en ce sens ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (M-L)

QUE le Conseil des commissaires nomme M^{me} Marie-Josée Pelletier au poste d'agente d'administration au Service des ressources financières, à compter du 14 septembre 2009 au 30 juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2009-09-745 : NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATEUR AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Description de la situation : Un poste de coordonnateur au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle a été ouvert, concours C-09-08-09, suite à l'adoption de la structure administrative 2009-2010 et du plan d'effectifs 2009-2010 des cadres de services et de centres.

ATTENDU l'ouverture du poste de coordonnateur au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, concours C-09-08-09 ;

ATTENDU le résultat du processus de sélection et la recommandation unanime du comité de sélection des cadres mandaté en ce sens ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

QUE le Conseil des commissaires nomme M. Faby Brière au poste de coordonnateur au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, à compter du 14 septembre 2009 au 30 juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CC-2009-09-746 : NOMINATION AU POSTE DE RÉGISSEUR AU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIQUES

Description de la situation : Un poste de régisseur au Service des ressources informatiques a été ouvert, concours C-10-08-09, suite à l'adoption de la structure administrative 2009-2010 et du plan d'effectifs 2009-2010 des cadres de services et de centres.

ATTENDU l'ouverture du poste de régisseur au Service des ressources informatiques, concours C-10-08-09 ;

ATTENDU le résultat du processus de sélection et la recommandation unanime du comité de sélection des cadres mandaté en ce sens ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

QUE le Conseil des commissaires nomme M. François Quevillon au poste de régisseur au Service des ressources informatiques, à compter du 14 septembre 2009 au 30 juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 CC-2009-09-747: RESCISION DE LA RÉOLUTION CC-2009-06-723 : NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION ADJOINTE À L'ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JOSEPH

ATTENDU la modification de la date de nomination de M. Patrice Coursol ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

DE RESCINDER la résolution CC-2009-06-723 adoptée le 30 juin 2009 concernant la nomination de M. Patrice Coursol au poste de direction adjointe de l'École Polyvalente Saint-Joseph, à compter du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 CC-2009-09-748 : NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION ADJOINTE À L'ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JOSEPH

Description de la situation : Un poste de direction adjointe à l'École Polyvalente Saint-Joseph a été ouvert, concours C-07-08-09, suite à l'adoption de la structure administrative 2009-2010 et du plan d'effectifs 2009-2010 des cadres de services et de centres.

ATTENDU l'ouverture du poste de direction adjointe, concours C-07-08-09;

ATTENDU le résultat du processus de sélection et la recommandation unanime du comité de sélection des cadres mandaté en ce sens;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Jacqueline Faucher

QUE le Conseil des commissaires nomme M. Patrice Coursol au poste de direction adjointe à l'École Polyvalente Saint-Joseph, à compter du 10 août 2009 au 30 juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

8.1 CC-2009-09-749 : ORGANISATION SCOLAIRE 2009-2010

Description de la situation : La Commission scolaire a l'obligation d'organiser elle-même le service d'éducation préscolaire, primaire et secondaire pour chaque personne qu'elle est tenue d'admettre. À cette fin, elle doit établir un réseau d'écoles, déterminer la vocation propre de chaque école, y inscrire les élèves et répartir entre ses écoles les ressources humaines, les ressources matérielles et les ressources financières.

VU la résolution CC-2009-06-735;

VU l'article 209 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à organiser elle-même le service d'éducation préscolaire, primaire et secondaire pour chaque personne qu'elle est tenue d'admettre;

VU l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à déterminer les services éducatifs dispensés par chaque école;

ATTENDU QUE l'organisation scolaire 2009-2010 a été présentée en session de travail et qu'elle a reçu un accueil favorable;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

D'ADOPTER l'organisation scolaire 2009-2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.1 CC-2009-09-750 : PLAN D'EFFECTIF : SECTEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE

Description de la situation : Le plan d'effectif du personnel régulier dans le secteur de l'adaptation scolaire, comportant 15 postes saisonniers à temps plein (plus de 75 % de tâche) et 51 postes saisonniers à temps partiel (moins de 75 % de tâche), dont les rappels se font dans la semaine du 24 août 2009 au 1^{er} septembre 2009, jusqu'à leur mise à pied temporaire en juin 2010.

VU la clause 7-3.28 de l'entente locale avec le Syndicat du personnel de soutien Pierre-Neveu;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ACCEPTER le plan d'effectif du personnel régulier dans le secteur de l'adaptation scolaire pour l'année scolaire 2009–2010.

Le plan d'effectif est déposé aux archives officielles sous la cote D.O.C.C 2009-543.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 CC-2009-09-751 : PLAN D'EFFECTIF : SECTEUR DU SERVICE DE GARDE

Description de la situation : Le plan d'effectif du personnel régulier dans le secteur du service de garde, comportant 10 postes saisonniers à temps plein (plus de 75 % de tâche) et 19 postes saisonniers à temps partiel (moins de 75 % de tâche), dont les rappels se font dans la semaine du 17 août 2009, jusqu'à leur mise à pied temporaire en juin 2010.

VU la clause 7-3.37 de l'entente locale avec le Syndicat du personnel de soutien Pierre-Neveu;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Jacqueline Faucher

D'ACCEPTER le plan d'effectif du personnel régulier dans le secteur du service de garde pour l'année scolaire 2009–2010.

Le plan d'effectif est déposé aux archives officielles sous la cote D.O.C.C 2009-573.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. INFORMATION :

10.1 Rapport de la présidente.

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

10.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt des procès-verbaux des 30 juin et 18 août 2009.

10.3 Rapport de délégation ou de représentation

Aucun rapport.

10.4 Rapport des commissaires-parents

Le président du comité de parents, M. Denis Moreault, présente verbalement son rapport.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Le maire de Saint-Aimé-du Lac-des-Iles, M. François Desjardins, transmet ses commentaires aux membres du Conseil des commissaires suite à la résolution qui a été adoptée.

M. Gaston Beaugard transmet ses commentaires sur la position de la FCSQ sur les prochaines négociations des enseignants et enseignantes.

M. Gaston Beaugard remercie la Commission scolaire Pierre-Neveu pour sa collaboration à Double-Défi.

12. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

13. CORRESPONDANCE

13.1 Lettre du MELS autorisant la Commission scolaire Pierre-Neveu à adopter un budget dont les dépenses excèdent les revenus pour l'année scolaire 2009-2010.

13.2 Extrait d'une résolution de la Commission scolaire des Hautes-Rivières concernant le programme alternance étude-travail au 2^e cycle du secondaire.

13.3 Extrait d'une résolution de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles adressée à la Commission scolaire Pierre-Neveu demandant la reconstruction de l'école Notre-Dame-des-Anges.

14. DÉPÔT DE DOCUMENT

14.1 Calendrier du Conseil, de l'Exécutif et des séances de travail 2009-2010.

15. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Aucune question

16. CC-2009-09-752 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Jacqueline Faucher propose la levée de la séance à 21h35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 6 octobre 2009, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (Mont-Laurier), Alain Desjardins (Rivière-Rouge), Jacqueline Faucher, Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Mélanie Grenier, Christian Lachaine, Martine Loignon, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Karine Chalifoux, représentante des parents pour le primaire et Denis Moreault, représentant des parents pour le secondaire.

Le commissaire Robin Plouffe est absent.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, le directeur des ressources matérielles et informatiques, M. Hugo Charbonneau et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h00.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2009-10-753 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Mélanie Grenier propose que l'ordre du jour suivant soit adopté avec l'ajout des points 6.3, 6.4, 6.5, 11.1 et 11.2.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2009:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions du public (10 minutes).
6. Enjeu(x) politique(s) :
 - 6.1 Délégué(e) et substitut au conseil d'administration de l'ACSRL.
 - 6.2 Semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation.
 - 6.3 Programme « Alternance travail-études » au 2^e cycle du secondaire – résolution d'appui à la C.S. des Phares.
 - 6.4 Proposition à la Fédération des commissions scolaire du Québec – résolution d'appui à la Commission scolaire des Hautes-Rivières.
 - 6.5 Comité de l'ordre de la reconnaissance scolaire.

7. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 7.1 Résolution d'appui au projet de terrain multisports pour l'EPSJ.
 - 7.2 Centre administratif (854054) : Contrat de réaménagement.
8. Sujet(s) relatif(s) au Service du secrétariat général, des résidences et du transport :
 - 8.1 Tarification du transport complémentaire.
9. Information :
 - 9.1 Rapport de la présidente.
 - 9.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 9.3 Rapport de délégation ou de représentation.
 - 9.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 9.5 Rapport du directeur général.
10. Période de questions du public (10 minutes).
11. Autres affaires :
 - 11.1 Secrétariat du comité de parents.
 - 11.2 École du Méandre.
12. Correspondance.
13. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
14. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2009

4.1 CC-2009-10-754: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2009

Le commissaire Guy Quevillon propose que le procès-verbal du 1^{er} septembre 2009 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 SUIVI

5. Période de questions du public

Le directeur général, M. Normand Bélanger, a transmis des informations au MELs suite à une demande de la ministre.

6.6. Demande d'appui pour les D.E.P. dans les métiers du secteur de la construction

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que le centre local de développement (CLD) a adopté une résolution à cet effet.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

6. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

6.1 CC-2009-10-755 : DÉLÉGUÉ(E) ET SUBSTITUT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ACSROLL

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu est membre de l'Association des commissions scolaires de la région Laval-Laurentides (ACSROLL). La mission de l'ACSROLL consiste à défendre tous les grands dossiers régionaux à incidence commune aux commissions scolaires membres, et à débattre de toute question relative au monde de l'Éducation, que ce soit sur le plan politique, pédagogique, administratif, voire même logistique. Le Conseil d'administration est composé des présidentes et présidents et d'un commissaire délégué (ou d'un substitut) de chacune des commissions scolaires membres.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu est membre de L'ACSROLL;

ATTENDU l'importance que la Commission scolaire Pierre-Neveu soit représentée lors du Conseil d'administration de l'ACSROLL;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

DE NOMMER la commissaire Lysette Gagnon déléguée au Conseil d'administration de l'ACSROLL.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

DE NOMMER le commissaire Claude Bartolini substitut au Conseil d'administration de l'ACSROLL.

La présidente, M^{me} Martine Loignon, siège d'office au Conseil d'administration de l'ACSROLL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CC-2009-10-756 : SEMAINE DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE L'ÉDUCATION

Description de la situation : La semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation se déroule du 16 au 20 novembre 2009.

ATTENDU QUE la semaine des professionnelles et professionnels de l'éducation se déroule cette année du 16 au 20 novembre 2009;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Mélanie Grenier

D'EXPRIMER, au nom du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail qu'elles ou qu'ils accomplissent auprès de nos élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 CC-2009-10-757 : PROGRAMME « ALTERNANCE TRAVAIL-ÉTUDES » AU 2^E CYCLE DU SECONDAIRE - RÉOLUTION D'APPUI À LA C.S. DES PHARES

ATTENDU la possibilité de mettre en place un projet pédagogique particulier préparant un groupe d'élèves âgés d'au moins 15 ans à la formation professionnelle, dans un cadre d'alternance travail-études ;

ATTENDU QUE notre Commission scolaire aimerait offrir ce programme d'alternance travail-études ;

ATTENDU QUE les règles actuelles de financement n'accordent aucun financement pour les élèves qui sont inscrits dans ce type de parcours et qui ont des matières de 4^e secondaire à leur horaire ;

ATTENDU la volonté d'optimiser une mesure qui a une incidence directe sur la persévérance scolaire et le taux de diplomation ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

D'APPUYER la Commission scolaire des Phares dans leur démarche afin d'obtenir du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, le financement des élèves inscrits dans un projet pédagogique particulier d'alternance travail-études menant à la formation professionnelle, même s'ils sont inscrits à des matières de 4^e secondaire et de donner aux commissions scolaires le moyen de répondre aux projets particuliers de leurs élèves.

DE TRANSMETTRE copie de cette résolution au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport ainsi qu'à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 CC-2009-10-758 : PROPOSITION À LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC – RÉOLUTION D'APPUI À LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES

ATTENDU les envois postaux effectués par la Fédération des commissions scolaires du Québec à l'ensemble des commissaires, le 2 septembre dernier;

ATTENDU le coût lié à chacun de ces envois postaux, soit 2,75 \$;

ATTENDU le contenu de ces envois, soit le programme de formation 2009-2010 et le plan stratégique 2009-2014 de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

ATTENDU QU'il existe d'autres alternatives pour transmettre l'information aux commissaires;

ATTENDU les questions environnementales en lien avec la production de ces documents;

ATTENDU QUE la production excessive de documents papier a été signifiée à plusieurs reprises lors du dernier congrès de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

ATTENDU QU'il y a aussi eu une préoccupation signifiée lors du dernier congrès quant à la diminution des dépenses;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'APPUYER la Commission scolaire des Hautes-Rivières en demandant à la Fédération des commissions scolaires du Québec de mettre en place les moyens pour réduire la production de documents papier et de trouver des solutions alternatives dans les moyens de communication.

QUE cette résolution soit acheminée de façon électronique à l'ensemble des commissions scolaires du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 CC-2009-10-759 : COMITÉ DE L'ORDRE DE LA RECONNAISSANCE SCOLAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Louise Bellefeuille

QUE le comité de l'ordre de la reconnaissance scolaire soit formé des personnes suivantes : Guylaine Chayer, Claude Bartolini, Jacqueline Faucher, Lysette Gagnon, Mélanie Grenier et Normand Bélanger.

La présidente, M^{me} Martine Loignon, fait partie d'office du comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIQUE

7.1 CC-2009-10-760: RÉOLUTION D'APPUI AU PROJET DE TERRAIN MULTISPORTS POUR L'ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JOSEPH

Description de la situation : Le projet consiste à réaménager le terrain multisports actuel (football, soccer, etc.) situé à l'arrière de l'école Saint-Joseph. Ce réaménagement implique une nouvelle surface de jeu synthétique, un système d'éclairage, un tableau indicateur ainsi que des gradins et des équipements sportifs.

ATTENDU le partenariat financier de la Ville de Mont-Laurier ;

ATTENDU le régime pédagogique et les programmes de services complémentaires en vigueur ;

ATTENDU l'importance de promouvoir la participation des élèves à la vie éducative ;

ATTENDU l'importance de promouvoir les saines habitudes de vie et l'organisation d'activités sportives ;

ATTENDU que le projet mobilise les principaux acteurs du milieu ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'APPUYER le projet de terrain multisports de l'École Polyvalente Saint-Joseph.

DE PARTICIPER financièrement au projet jusqu'à concurrence de 100 000 \$, conditionnel à l'acceptation de la réalisation du projet déposé au *Programme d'infrastructure de Loisirs (PIL)*.

D'ACQUITTER sa quote-part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet.

D'AUTORISER la présidente de la Commission scolaire Pierre-Neveu, Madame Martine Loignon, à signer le protocole d'entente découlant du *Programme d'infrastructure de Loisirs (PIL)*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2009-10-761: CENTRE ADMINISTRATIF (854054) : CONTRAT DE RÉAMÉNAGEMENT

Description de la situation : Ce projet consiste à un réaménagement complet de l'entrée sur la rue de la Madone et d'une partie du rez-de-chaussée. Ce réaménagement a pour but de pallier à un problème de sécurité, d'accessibilité pour les personnes à mobilités réduites et également d'augmenter les espaces de bureau disponibles.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu désire déménager l'entrée principale de son Centre administratif afin de pallier à un manque de sécurité;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu désire rendre son centre administratif accessible pour les personnes à mobilités réduites (portes, rampes d'accès, monte-personne);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu désire augmenter ses espaces de bureaux et déménager le Service des ressources humaines près de l'entrée principale;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu va utiliser une partie des budgets octroyés par le MELS pour la mesure 30850 (Amélioration de l'accessibilité des immeubles aux personnes handicapées 2008-2009 et 2009-2010) à une hauteur de 66% du coût total du projet;

ATTENDU QUE les travaux débiteront dès l'octroi du contrat.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

D'ACCORDER à la firme **Groupe Piché Construction inc.**, le contrat de réaménagement du centre administratif, au montant de **246 244 \$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DES RÉSIDENCES ET DU TRANSPORT

8.1 CC-2009-10-762 : TARIFICATION DU TRANSPORT COMPLÉMENTAIRE

Description de la situation : Les transporteurs demandent l'indexation annuelle de la tarification du transport complémentaire. Le transport complémentaire vise à assurer aux élèves l'accessibilité à certaines activités dans le cadre scolaire. Une enquête a été effectuée auprès des commissions scolaires du Québec pour évaluer la demande.

ATTENDU la présentation du dossier au Comité consultatif de gestion;

ATTENDU la présentation du dossier en séance de travail;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'INDEXER la tarification du transport complémentaire à partir du taux déterminé chaque année par le MELS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. INFORMATION :

10.1 Rapport de la présidente.

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

9.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 15 septembre 2009.

9.3 Rapport de délégation ou de représentation

Le compte rendu de la réunion du comité consultatif du transport du 1^{er} octobre dernier est déposé.

La présidente du comité, M^{me} Lysette Gagnon, présente les principaux points touchés.

Le commissaire Alain Desjardins (M-L) présente une invitation de la Société de développement en transport adapté des Hautes-Laurentides à l'occasion d'un 4 à 7 dînatoire d'inauguration au CFP de Mont-Laurier.

9.4 Rapport des commissaires-parents

Le président du comité de parents, M. Denis Moreault, présente verbalement son rapport.

9.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

Le directeur général, M. Normand Bélanger, présente la clientèle officielle au 30 septembre 2009.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

11. AUTRES AFFAIRES

11.1 Secrétariat du comité de parent

Le président du comité de parents, M. Denis Moreault, se demande quelle personne sera affectée au secrétariat du comité de parents.

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe M. Moreault que le secrétariat du comité de parents sera offert en surnuméraire à une personne du centre administratif.

11.2 École du Méandre

Le président du comité de parents, M. Denis Moreault, informe les membres qu'il n'y a pas de conseil d'établissement à l'école du Méandre, suite à l'assemblée générale.

Le directeur général, M. Normand Bélanger, s'informer sur la situation.

12. CORRESPONDANCE

12.1 Demande d'appui du Centre local de développement de la MRC d'Antoine-Labelle.

12.2 Lettre de la Fondation de l'ATEQ concernant les demandes d'aide aux enfants défavorisés en milieu scolaire.

13.3 Extrait d'une résolution de la municipalité de Lac-Saguay appuyant la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles pour la reconstruction de l'école Notre-Dame-des-Anges.

13.4 Extrait d'une résolution de la Ville de Mont-Laurier appuyant la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles pour la reconstruction de l'école Notre-Dame-des-Anges.

13. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Le commissaire Pierre Charbonneau signifie son désaccord avec la position de la présidente sur le Plan Courchesne.

14. CC-2009-10-763 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose la levée de la séance à 21h27.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 3 novembre 2009, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (Mont-Laurier), Alain Desjardins (Rivière-Rouge), Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Mélanie Grenier, Christian Lachaine, Martine Loignon, Robin Plouffe, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Karine Chalifoux, représentante des parents pour le primaire et Denis Moreault, représentant des parents pour le secondaire.

Les commissaires Jacqueline Faucher et Louise Bellefeuille sont absentes.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h00.

La présidente informe les membres que les commissaires-parents ont été assermentés par le secrétaire général, M. Claude Boudrias. M^{me} Karine Chalifoux représente l'ordre d'enseignement du primaire, tandis que M. Denis Moreault représente celui du secondaire.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2009-11-764 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 6 octobre 2009:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions du public (10 minutes).
6. Enjeu(x) politique(s) :
 - 6.1 Ordre de la reconnaissance scolaire de l'ACSRL.
 - 6.2 Nomination des membres sur les comités statutaires et autres.
 - 6.3 Demande d'un permis d'alcool pour l'École des Trois Sentiers.

7. Information :
 - 7.1 Rapport de la présidente.
 - 7.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 7.3 Rapport de délégation ou de représentation.
 - 7.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 7.5 Rapport du directeur général.
8. Période de questions du public (10 minutes).
9. Autres affaires.
10. Correspondance.
11. Dépôt de documents :
 - 11.1 Politique sur la révision d'une décision concernant un élève (Projet).
 - 11.2 Politique relatives aux communications (Projet).
 - 11.3 Politique d'initiation des élèves à la démocratie scolaire (Projet).
12. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
13. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2009

4.1 CC-2009-11-765: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 OCTOBRE 2009

La commissaire Lysette Gagnon propose que le procès-verbal du 6 octobre 2009 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.4 SUIVI

6.3 Programme « alternance travail-études » au 2^e cycle du secondaire – résolution d'appui à la C.S. des Phares

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que notre projet particulier a été accepté par la ministre.

7.2 Centre administratif (854054) : contrat de réaménagement

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que les travaux ont débuté et que l'échéancier est respecté.

11.1 Secrétariat du comité de parents

Le directeur général, M. Normand Bélanger, a communiqué avec le commissaire-parent, M. Denis Moreault, pour identifier la personne qui sera affectée au secrétariat du comité de parents.

11.2 École du Méandre

Le directeur général, M. Normand Bélanger, explique la situation qui s'est produite à l'École du Méandre et que le conseil d'établissement est en fonction.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Gaston Beauregard demande un suivi sur le DEP dans les métiers du secteur de la construction.

Le directeur général, M. Normand Bélanger, indique les démarches encourues et que la Commission scolaire est en attente d'une réponse.

6. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

Le commissaire Claude Bartolini présente la lauréate de l'ordre de la reconnaissance scolaire de l'ACSRL.

6.1 CC-2009-11-766 : ORDRE DE LA RECONNAISSANCE SCOLAIRE DE L'ACSRL

Description de la situation : L'activité de l'ordre de la reconnaissance scolaire est organisée annuellement par l'Association des commissions scolaires de la région de Laval-Laurentides, afin de souligner l'implication d'une personne au développement de l'éducation sur le territoire de chaque commission scolaire qui en est membre.

ATTENDU QUE l'Association des commissions scolaires de la région de Laval-Laurentides organise annuellement l'activité de l'Ordre de la reconnaissance scolaire;

ATTENDU QUE l'ordre de la reconnaissance scolaire est remis à une personne oeuvrant ou ayant œuvré activement et de façon significative au développement de l'éducation;

ATTENDU les appels de candidature effectués auprès des commissaires, des cadres, des directions d'établissement et du personnel de la Commission scolaire;

ATTENDU les recommandations du comité de l'ordre de la reconnaissance scolaire mis sur pied par le Conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

QUE l'ordre de la reconnaissance scolaire 2008-2009 soit décerné à M^{me} Nicole Lauzon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 CC-2009-11-767 : NOMINATION DES MEMBRES SUR LES COMITÉS STATUTAIRES ET AUTRES

Description de la situation : Le Conseil des commissaires est administré par un Conseil des commissaires. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le Conseil des commissaires peut instituer des comités et y mandater des commissaires. La *Loi sur l'instruction publique* oblige la Commission scolaire à instituer différents comités.

ATTENDU QUE l'article 185 de la *Loi sur l'instruction publique* oblige la Commission scolaire à instituer un Comité consultatif aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

ATTENDU QUE l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* oblige la Commission scolaire à instituer un Comité consultatif de transport;

ATTENDU QUE l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* oblige la Commission scolaire à instituer un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines;

ATTENDU QUE le fonctionnement de la Commission scolaire requière la présence de commissaires sur différents comités;

ATTENDU QUE le document a été présenté en session de travail;

ATTENDU QUE la présidente, M^{me} Martine Loignon, siège d'office sur tous les comités;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Guylaine Chayer

QUE les commissaires suivants soient nommés sur les comités de la Commission scolaire:

<u>Comités</u>	<u>Nominations 2008-2009</u>	<u>Nominations 2009-2010</u>
Comité consultatif EHDAA	Loignon, Martine Faucher, Jacqueline Chayer, Guylaine Bellefeuille, Louise (substitut)	Loignon, Martine Thauvette, Maryse Chayer, Guylaine Bellefeuille, Louise (substitut)
Comité consultatif des transports	Loignon, Martine Gagnon, Lysette Desjardins, Alain (R-R)	Loignon, Martine Gagnon, Lysette Desjardins, Alain (R-R) 1 commissaire-parent
Comité de vérification (ancien comité des finances)	Loignon, Martine Gagnon, Lysette Quevillon, Guy Desjardins, Alain (M-L) Gauthier, Stéphane Chalifoux, Karine	Loignon, Martine Gauthier, Stéphane Quevillon, Guy Desjardins, Alain (M-L)
Comité de gouvernance et d'éthique (ancien comité sur l'application du code d'éthique et de déontologie des commissaires)	Loignon, Martine Gagnon, Lysette Moreault, Denis	Loignon, Martine Gagnon, Lysette Lachaine, Christian Bellefeuille, Louise (substitut) 1 commissaire-parent
Comité des améliorations, maintien et transformations du parc immobilier	Loignon, Martine Bartolini, Claude Plouffe, Robin Desjardins, Alain (M-L)	Loignon, Martine Bartolini, Claude Plouffe, Robin

<u>Comités</u>	<u>Nominations 2008-2009</u>	<u>Nominations 2009-2010</u>
Comité d'appréciation du rendement du directeur général	Loignon, Martine Lachaine, Christian Charbonneau, Pierre Quevillon, Guy	Loignon, Martine Lachaine, Christian Charbonneau, Pierre Quevillon, Guy
Comité des ressources humaines	Loignon, Martine Charbonneau, Pierre Gagnon, Lysette Gauthier, Stéphane (substitut) Moreault, Denis	Loignon, Martine Charbonneau, Pierre Desjardins Alain (M-L) Gauthier, Stéphane (substitut) Moreault, Denis
Comité des relations professionnelles et de perfectionnement des gestionnaires	Loignon, Martine Thauvette, Maryse Quevillon, Guy	Loignon, Martine Thauvette, Maryse Quevillon, Guy
Comité sur l'ordre de la reconnaissance scolaire	Loignon, Martine Bartolini, Claude Chayer, Guylaine Faucher, Jacqueline Gagnon, Lysette Grenier, Mélanie	Loignon, Martine Bartolini, Claude Chayer, Guylaine Faucher, Jacqueline Gagnon, Lysette Grenier, Mélanie
Comité des saines habitudes de vie	Loignon, Martine Bellefeuille, Louise Chayer, Guylaine Desjardins, Alain (R-R) Faucher, Jacqueline Lachaine, Christian Chalifoux, Karine	Loignon, Martine Bellefeuille, Louise Desjardins, Alain (R-R) Faucher, Jacqueline 1 commissaire-parent
Comité sur les circonscriptions électorales	NIL	Loignon, Martine Grenier, Mélanie Bartolini, Claude Thauvette, Maryse Quevillon, Guy
Comité plan stratégique et convention de partenariat	NIL	Loignon, Martine Gagnon, Lysette Gauthier, Stéphane

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 CC-2009-11-768 : DEMANDE D'UN PERMIS D'ALCOOL POUR L'ÉCOLE DES TROIS SENTIERS

Description de la situation : L'École des Trois Sentiers désire organiser une soirée d'huitres, le 21 novembre 2009, pour financer le projet de la cour de l'école du Christ-Roi à Rivière-Rouge. Pour la Régie des

alcools, des courses et des jeux (Régie), la *Loi sur l'instruction publique* n'accorde pas une personnalité juridique à l'école lui permettant de se qualifier comme organisme. La demande d'un permis doit être autorisée par la Commission scolaire.

ATTENDU le projet de la cour de l'école du Christ-Roi à Rivière-Rouge;

ATTENDU QUE la soirée d'huitres est une source de financement pour le projet;

ATTENDU la recommandation de la direction de l'École des Trois Sentiers, M. Nicolas Prévost, à l'effet de nommer M^{me} Caroline Vaillancourt responsable de l'exploitation du permis;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'AUTORISER l'École des Trois-Sentiers à demander un permis d'alcool pour la soirée d'huitres ;

DE NOMMER M^{me} Caroline Vaillancourt responsable de l'exploitation du permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

On demande de s'assurer que les élèves ne vendent pas de billets pour le souper. Des explications seront données au prochain Conseil sur les activités de financement.

La commissaire Mélanie Grenier quitte à 20h05.

7. INFORMATION :

7.1 Rapport de la présidente.

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

7.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 20 octobre 2009.

7.3 Rapport de délégation ou de représentation

Les membres du comité sur l'ordre de la reconnaissance scolaire se sont réunis pour recommander une lauréate.

7.4 Rapport des commissaires-parents

Le président du comité de parents, M. Denis Moreault, présente verbalement son rapport.

7.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

9. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

10. CORRESPONDANCE

10.1 Lettre du MELS concernant le changement des paramètres pour le programme d'aide aux devoirs.

11. DÉPÔT DE DOCUMENTS

11.1 Politique sur la révision d'une décision concernant un élève (projet).

11.2 Politique relative aux communications (projet).

11.3 Politique d'initiation des élèves à la démocratie scolaire (projet).

La commissaire Lysette Gagnon quitte à 21h10.

12. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Le commissaire Alain Desjardins (M-L) se questionne sur le cours d'économie au secondaire.

Le directeur général, M. Normand Bélanger, effectuera les vérifications.

13. CC-2009-11-769 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Claude Bartolini propose la levée de la séance à 21h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

***PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 1^{er} décembre 2009, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.*

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (Rivière-Rouge), Jacqueline Faucher, Lysette Gagnon, Christian Lachaine, Martine Loignon, Robin Plouffe, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Karine Chalifoux, représentante des parents pour le primaire et Denis Moreault, représentant des parents pour le secondaire.

Les commissaires Alain Desjardins (M-L), Stéphane Gauthier et Mélanie Grenier sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h00.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2009-12-770 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La commissaire Lysette Gagnon propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 3 novembre 2009:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions du public (10 minutes).
6. Enjeu(x) politique(s) :
 - 6.1 Nomination des membres du Comité exécutif et durée du mandat :
 - 6.1.1 Procédure d'élection du Comité exécutif.
 - 6.1.2 Nomination d'un président d'élection et de deux scrutateurs.
 - 6.1.3 Nombre de membres au Comité exécutif et durée du mandat.
 - 6.1.4 Mise en nomination des membres du Comité exécutif.
 - 6.1.5 Nomination des membres du Comité exécutif.
 - 6.2 Politique relative aux communications.

- 6.3 Politique sur la révision d'une décision concernant un élève.
- 6.4 Politique d'initiation des élèves à la démocratie scolaire.
- 6.5 Semaine des enseignantes et des enseignants.
7. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
- 7.1 Bassin d'alimentation du Lac-des-Iles (15) et de la Lièvre sud (30).
- 7.2 Période d'admission et d'inscription pour l'année 2010-2011.
8. Information :
- 8.1 Rapport de la présidente.
- 8.2 Rapport du Comité exécutif.
- 8.3 Rapport de délégation ou de représentation.
- 8.4 Rapport des commissaires-parents.
- 8.5 Rapport du directeur général.
9. Période de questions du public (10 minutes).
10. Autres affaires.
11. Correspondance.
12. Dépôt de documents :
- 12.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2010-2011.
- 12.2 Liste des écoles et des centres 2010-2011.
- 12.3 Actes d'établissements 2010-2011.
- 12.4 Entente pour le protecteur de l'élève, description d'emploi et échéancier.
- 12.5 Services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2010-2011.
13. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
14. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 2009

4.1 CC-2009-12-771: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 NOVEMBRE 2009

La commissaire Maryse Thauvette propose que le procès-verbal du 3 novembre 2009 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.5 SUIVI

6.3 Demande d'un permis d'alcool pour l'École des Trois Sentiers

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres des règles établies dans la *Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif*.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

6. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

6.1 NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF ET DURÉE DU MANDAT :

6.1.1 CC-2009-12-772 : PROCÉDURE D'ÉLECTION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Description de la situation : Le Conseil des commissaires institue un Comité exécutif formé de cinq (5) à sept (7) de ses membres ayant le droit de vote, dont la présidence de la Commission scolaire et de tout commissaire représentant du comité de parents. Le Conseil des commissaires détermine la durée du mandat. Bien que la *Loi sur l'instruction publique* ne le spécifie pas explicitement, le Conseil des commissaires peut adopter des règles de régie interne.

ATTENDU QUE l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* oblige l'institution d'un Comité exécutif;

ATTENDU l'importance d'assurer le bon déroulement de l'élection des membres du Comité exécutif;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a le pouvoir, dans le respect des lois, d'établir ses propres règles de fonctionnement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

D'ADOPTER la procédure d'élection du Comité exécutif suivante :

1. Le président d'élection reçoit les propositions verbales de mises en nomination pour au moins le nombre de membres du Comité exécutif moins un (la présidente du Conseil des commissaires est membre du Comité exécutif). Il n'est pas nécessaire que ces propositions soient appuyées.
2. Le président d'élection laisse un laps de temps suffisant pour permettre toutes les mises en nomination souhaitées.
3. Le président d'élection déclare la période de mises en nomination close.
4. À la fin des mises en nomination, le président d'élection demande à chaque personne proposée, en commençant par la dernière, si elle accepte d'être mise en nomination.
5. Si le nombre de mises en nomination est supérieur au nombre de postes du Comité exécutif moins un, il y a scrutin.
6. Les personnes qui reçoivent le plus grand nombre de votes sont élues.
7. S'il y a égalité de votes entre les personnes qui ont obtenu le moins de votes, il y a scrutin.
8. Le président d'élection déclare les personnes élues, membres du comité exécutif.
9. Les bulletins de vote sont détruits après le scrutin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.1.2 CC-2009-12-773 : NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION ET DE DEUX SCRUTATEURS

Description de la situation : Une procédure d'élection a été adoptée par le Conseil des commissaires. Pour assurer le bon déroulement de l'élection, il est nécessaire de nommer un président. La présence des scrutateurs assure l'intégrité du vote.

ATTENDU QU'une procédure d'élection des membres du Comité exécutif a été adoptée;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

QUE Claude Boudrias agisse comme président d'élection.

QUE Normand Bélanger agisse comme scrutateur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.1.3 CC-2009-12-774 : NOMBRE DE MEMBRES AU COMITÉ EXÉCUTIF ET DURÉE DU MANDAT

Description de la situation : Le Conseil des commissaires institue un Comité exécutif formé de cinq (5) à sept (7) de ses membres ayant le droit de vote, dont la présidence de la Commission scolaire et de tout commissaire représentant du comité de parents. Le Conseil des commissaires détermine la durée du mandat.

ATTENDU QUE l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* oblige le Conseil des commissaires à instituer un Comité exécutif;

ATTENDU QUE l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* permet au Conseil des commissaires de former un Comité exécutif de cinq à sept de ses membres ayant le droit de vote, dont la présidence;

ATTENDU QUE l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* permet au Conseil des commissaires de fixer la durée du mandat des membres du Comité exécutif;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

QUE le nombre de membres au Comité exécutif soit de 7 membres ayant le droit de vote, dont la présidente, Mme Martine Loignon, et des deux commissaires-parents qui sont d'offices membres du Comité exécutif.

QUE le mandat se termine le 6 novembre 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.1.4 MISE EN NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le commissaire Christian Lachaine propose Robin Plouffe.

La commissaire Louise Bellefeuille propose Pierre Charbonneau.

Le commissaire Robin Plouffe propose Claude Bartolini.

Le commissaire Claude Bartolini propose Maryse Thauvette.

Le commissaire Pierre Charbonneau propose Guy Quevillon.

Le commissaire Guy Quevillon propose Lysette Gagnon.

La commissaire Martine Loignon propose Christian Lachaine.

La commissaire Jacqueline Faucher propose Jacqueline Faucher.

Tous les membres acceptent d'être mis en candidature. Il y a scrutin.

6.1.5 CC-2009-12-775 : NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Description de la situation : Le Conseil des commissaires institue un Comité exécutif formé de cinq (5) à sept (7) de ses membres ayant le droit de vote, dont la présidence de la Commission scolaire et de tout commissaire représentant du Comité de parents. Le Conseil des commissaires détermine la durée du mandat. La *Loi sur l'instruction publique* ne délègue aucune fonction particulière, ni aucun pouvoir particulier au Comité exécutif. Le Comité exécutif exerce les fonctions et pouvoirs que lui a délégués, par règlement, le Conseil des commissaires.

VU l'article 179 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'institution d'un Comité exécutif;

ATTENDU QUE le Conseil des commissaires a délégué des fonctions et pouvoirs, par règlement, au Comité exécutif;

ATTENDU QUE la procédure d'élection des membres du Comité exécutif a été appliquée;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

QUE soient nommés membres du Comité exécutif, les commissaires suivants : Lysette Gagnon, Maryse Thauvette, Christian Lachaine, Guy Quevillon, Robin Plouffe et Pierre Charbonneau.

Font également parties du Comité exécutif, les représentants du Comité de parents, M^{me} Karine Chalifoux, pour le niveau primaire et M. Denis Moreault, pour le niveau secondaire, et siégeant d'office, la présidente, M^{me} Martine Loignon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 POLITIQUE RELATIVE AUX COMMUNICATIONS

Le sujet est reporté à une prochaine séance.

6.3 CC-2009-12-776 : POLITIQUE SUR LA RÉVISION D'UNE DÉCISION CONCERNANT UN ÉLÈVE

Description de la situation : Dans le cadre de la réorganisation des comités de la Commission scolaire, les commissaires désirent que les membres du Comité de gouvernance et d'éthique forment le comité de révision d'une décision concernant un élève. Pour ce faire, il est nécessaire de modifier la politique actuelle.

VU les articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique* relatives à la révision d'une décision ;

VU la consultation des directions d'établissements et des directions des services, conformément aux articles 96.25 et 110.13 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ADOPTER la Politique sur la révision d'une décision concernant un élève CC-2009-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 CC-2009-12-777 : POLITIQUE D'INITIATION DES ÉLÈVES À LA DÉMOCRATIE SCOLAIRE

Description de la situation : La *Loi sur l'instruction publique* prévoit que toute commission scolaire a l'obligation de se doter d'une politique relative à l'initiation des élèves à la démocratie scolaire et prévoyant notamment une forme de représentation des élèves auprès des commissaires.

VU l'article 211.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant l'obligation pour chaque commission scolaire d'adopter une politique d'initiation des élèves à la démocratie scolaire ;

VU la consultation des directions d'établissements et des directions des services, conformément aux articles 96.25 et 110.13 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU QUE le projet de politique a été présenté en séance de travail;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Christian Lachaine

D'ADOPTER la *Politique d'initiation des élèves à la démocratie scolaire CC-2009-09* telle que modifiée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 CC-2009-12-778 : SEMAINE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

Description de la situation : La semaine des enseignantes et enseignants se déroulera du 7 au 13 février 2010. Nos enseignantes et enseignants ont la délicate responsabilité de permettre aux jeunes d'acquérir les connaissances indispensables à l'accroissement de leur potentiel et de leurs compétences. Ils sont responsables du développement des citoyennes et des citoyens de demain. C'est pourquoi la Commission scolaire veut leur faire savoir qu'elle est très consciente de l'importance de leur rôle et qu'elle leur est reconnaissante de leur apport constructif à la société d'aujourd'hui et de demain.

ATTENDU l'importance de valoriser et promouvoir le travail des enseignantes et des enseignants;

ATTENDU la grande qualité de l'enseignement qui se dispense dans nos établissements;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Guylaine Chayer

D'EXPRIMER, au nom du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail que les enseignantes et enseignants accomplissent auprès de nos élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

7.1 CC-2009-12-779 : BASSIN D'ALIMENTATION DU LAC-DES-ILES (15) ET DE LA LIÈVRE-SUD (30)

Description de la situation : Suite à l'incendie de l'école Notre-Dame-des-Anges, le bassin d'alimentation du Lac-des-Iles est révisé pour favoriser une meilleure organisation scolaire.

ATTENDU l'incendie de l'école Notre-Dame-des-Anges;

ATTENDU QU'il n'y a qu'un seul élève du Chemin de la Lièvre sud qui fréquente l'école Notre-Dame (032) à Notre-Dame-de-Pontmain et qui demeure dans le bassin du Lac-des-Iles;

ATTENDU QU'il y a dix élèves du Chemin de la Lièvre sud qui fréquentent une école primaire de Mont-Laurier et qui demeurent dans le bassin du Lac-des-Iles;

ATTENDU QUE le Chemin de la Lièvre sud est situé près des écoles de Mont-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Jacqueline Faucher

DE PROLONGER le bassin de la Lièvre sud (30) jusqu'à la limite municipale de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2009-12-780 : PÉRIODE D'ADMISSION ET D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE 2010-2011

Description de la situation : La commission scolaire a l'obligation annuellement de déterminer une période pour l'admission et l'inscription des élèves.

ATTENDU QUE la Commission scolaire a l'obligation annuellement de déterminer une période pour l'admission et l'inscription des élèves;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

QUE la période d'admission et d'inscription des élèves de la Commission scolaire Pierre-Neveu, pour l'organisation scolaire de l'année 2010-2011, soit du 8 au 19 février 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. INFORMATION :

8.1 Rapport de la présidente.

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

8.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 17 novembre 2009.

8.3 Rapport de délégation ou de représentation

8.3.1 Comité de gouvernance et d'éthique

Le président du comité, M. Christian Lachaine, résume la 1^{re} rencontre de ce comité.

8.3.2 Comité consultatif EHDAA

La commissaire Guylaine Chayer résume la 1^{re} rencontre de ce comité.

8.3.3 Comité sur les circonscriptions électorales

La présidente, M^{me} Martine Loignon, informe les membres que le comité ne recommande pas l'ajout de nouvelles circonscriptions électorales.

8.4 Rapport des commissaires-parents

Le président du comité de parents, M. Denis Moreault, présente verbalement son rapport.

8.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

10. AUTRES AFFAIRES

10.1 CC-2009-12-781: MOTION DE FÉLICITATIONS : JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE DU 30 NOVEMBRE

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

DE FÉLICITER les membres du comité organisateur et l'ensemble des personnes impliquées dans l'organisation de la journée de la persévérance scolaire du 30 novembre 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. CORRESPONDANCE

10.1 Lettre du MELS concernant la mise en œuvre pour rétablir l'équilibre budgétaire.

10.2 Lettre du MELS concernant la mesure Maintien des bâtiments.

10.3 Rapport annuel du Centre d'éducation des adultes Christ-Roi.

12. DÉPÔT DE DOCUMENTS

12.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2010-2011.

12.2 Liste des écoles et des centres 2010-2011.

12.3 Actes d'établissements 2010-2011.

12.4 Entente pour le protecteur de l'élève, description d'emploi et échéancier.

12.5 Services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2010-2011.

13. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Aucune question.

14. CC-2009-12-782 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Jacqueline Faucher propose la levée de la séance à 21h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

***PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 2 février 2010, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.*

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (Mont-Laurier), Alain Desjardins (Rivière-Rouge), Jacqueline Faucher, Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Mélanie Grenier, Christian Lachaine, Martine Loignon, Robin Plouffe, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Karine Chalifoux, représentante des parents pour le primaire et Denis Moreault, représentant des parents pour le secondaire.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h10.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2010-02-783 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Pierre Charbonneau propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2009:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Délégués et substitut à l'assemblée générale de la FCSQ.
 - 7.2 Entente sur le protecteur de l'élève et de son substitut.
8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 8.1 Services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2010-2011.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 9.1 Acceptation du rapport du vérificateur externe et du rapport financier 2008-2009.
10. Autres affaires :
 - 10.1 Politique de gestion des gestionnaires.

11. Sujet(s) relatif(s) au Service du secrétariat général, des résidences et du transport :
 - 11.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2010-2011.
 - 11.2 Liste des écoles et des centres 2010-2011.
 - 11.3 Actes d'établissements 2010-2011.
12. Information :
 - 12.1 Rapport de la présidente.
 - 12.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 12.3 Rapport de délégation ou de représentation.
 - 12.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 12.5 Rapport du directeur général.
13. Période de questions du public (10 minutes).
14. Correspondance.
15. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
16. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2009

4.1 CC-2010-02-784: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2009

La commissaire Lysette Gagnon propose que le procès-verbal du 1^{er} décembre 2009 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.6 SUIVI

6.4 Politique d'initiation des élèves à la démocratie scolaire

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres qu'une période de questions et de correspondance des élèves a été ajoutée à l'ordre du jour.

6.5 Semaine des enseignantes et des enseignants

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres qu'il est possible que les enseignants réagissent dans le cadre des négociations.

7.1 Bassin d'alimentation du Lac-des-Iles (15) et de la Lièvre-Sud (30)

Le directeur général, M. Normand Bélanger, a transmis une correspondance aux parents pour les informer des changements du bassin d'alimentation et de l'organisation des maternelles pour l'année 2010-2011.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 CC-2010-02-785 : DÉLÉGUÉ(E)S ET SUBSTITUTS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FCSQ

Description de la situation : La Commission scolaire Pierre-Neveu est membre de la Fédération des Commissions scolaires du Québec (FCSQ). Le Conseil des commissaires nomme des membres pour le représenter lors de l'assemblée générale de la FCSQ. L'assemblée générale est la dépositaire de l'autorité finale au sein de la FCSQ. Elle exerce tous les pouvoirs et détermine les politiques générales, les objectifs majeurs ainsi que les grandes lignes d'action.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu est membre de la FCSQ;

ATTENDU l'importance que la Commission scolaire Pierre-Neveu soit représentée lors de l'assemblée générale de la FCSQ;

ATTENDU QUE l'assemblée générale est la dépositaire de l'autorité finale au sein de la FCSQ;

ATTENDU QUE l'assemblée générale exerce tous les pouvoirs et détermine les politiques générales, les objectifs majeurs ainsi que les grandes lignes d'action de la FCSQ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

DE NOMMER les commissaires Lysette Gagnon et Jacqueline Faucher ainsi que la présidente, Mme Martine Loignon, nommée d'office, à titre de déléguées pour assister à l'assemblée générale de la FCSQ. Les commissaires Guy Quevillon et Guylaine Chayer agiront à titre de substituts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2010-02-786 : ENTENTE SUR LE PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE ET DE SON SUBSTITUT

Description de la situation : De nouvelles dispositions législatives imposent des obligations en matière de suivi à donner aux plaintes des élèves ou de leurs parents, notamment par la création d'un poste de protecteur de l'élève. La Commission scolaire Pierre-Neveu, la Commission scolaire des Portage-de-l'Outaouais et la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais désirent retenir une même personne pour occuper la fonction de protecteur de l'élève.

VU l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoyant l'obligation pour chaque commission scolaire de désigner un protecteur de l'élève ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité de gouvernance et d'éthique ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Christian Lachaine

D'ADOPTER l'Entente sur le protecteur de l'élève et de son substitut;

D'AUTORISER la présidente, M^{me} Martine Loignon à signer l'entente avec les partenaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le point 9 est traité immédiatement.

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

9.1 CC-2010-02-787 : ACCEPTATION DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ET DU RAPPORT FINANCIER 2008-2009

Description de la situation : Le directeur général soumet l'état financier et le rapport du vérificateur externe au Conseil des commissaires pour examen.

VU l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique* qui demande au directeur général de soumettre le rapport financier et le rapport du vérificateur externe au Conseil des commissaires pour examen;

VU l'avis public publié, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'ACCEPTER le rapport du vérificateur externe et le rapport financier 2008-2009 de la Commission scolaire Pierre-Neveu pour l'exercice se terminant le 30 juin 2009.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

8.1 CC-2010-02-788 : SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES ÉCOLES POUR L'ANNÉE 2010-2011

Description de la situation : Les écoles établies par la Commission scolaire ne peuvent dispenser tous les services éducatifs prévus par le régime pédagogique adopté par le gouvernement. C'est annuellement que la Commission scolaire précise les services éducatifs.

VU l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à déterminer les services éducatifs dispensés par chaque école;

VU que le Comité de parents a été consulté, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Louise Bellefeuille

D'ADOPTER les services éducatifs dispensés dans les écoles pour l'année 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. AUTRES AFFAIRES

10.1 POLITIQUE DE GESTION DES GESTIONNAIRES

Le commissaire Pierre Charbonneau souhaite que le comité des ressources humaines se questionne sur le remplacement des postes de direction.

11. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DES RÉSIDENCES ET DU TRANSPORT

11.1 CC-2010-02-789 : PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2010-2011

Description de la situation : Chaque année, la Commission scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

VU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'adoption annuelle d'un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

VU les consultations effectuées auprès des municipalités du territoire, conformément à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU la consultation effectuée auprès du Comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ADOPTER le Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles : 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 CC-2010-02-790 : LISTE DES ÉCOLES ET DES CENTRES 2010-2011

Description de la situation : Chaque année, la Commission scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

VU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'adoption annuelle de la liste des écoles et des centres;

VU la consultation effectuée auprès du Comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU les consultations effectuées auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres concernés, conformément aux articles 40 et 110.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Mélanie Grenier

D'ADOPTER la Liste des écoles et des centres 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 CC-2010-02-791 : ACTES D'ÉTABLISSEMENTS 2010-2011

Description de la situation : Chaque année, la Commission scolaire, après consultation de toutes les municipalités du territoire, établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles. Le plan doit notamment indiquer, pour chaque école et pour chaque centre de formation professionnelle ou d'éducation des adultes, le nom, l'adresse et les locaux mis à sa disposition, l'ordre d'enseignement qui y est dispensé, sa destination autre que pédagogique, sa capacité d'accueil ainsi que les prévisions d'effectifs scolaires pour la durée du plan. Elle détermine ensuite, compte tenu de ce plan, la liste de ses écoles et, le cas échéant, de ses centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et leur délivre un acte d'établissement.

VU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige l'adoption annuelle des actes d'établissements des écoles et des centres;

VU la consultation effectuée auprès du Comité de parents, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU les consultations effectuées auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres concernés, conformément aux articles 40 et 110.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ADOPTER les actes d'établissements 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. INFORMATION :

12.1 Rapport de la présidente.

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

12.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt des procès-verbaux du 15 décembre 2009 et du 19 janvier 2010.

12.3 Rapport de délégation ou de représentation

12.3.1 Comité des saines habitudes de vie

M^{me} Louise Bellefeuille résume la dernière rencontre du comité.

12.3.2 Comité d'appréciation du rendement du directeur général

La présidente, M^{me} Martine Loignon, résume la rencontre du comité.

12.3.3 Comité de vérification

La présidente, M^{me} Martine Loignon, résume la rencontre du comité.

Les membres du comité recommandent que la participation financière de la Commission scolaire dans le projet de terrain synthétique passe de 100 000\$ à 200 000\$.

CC-2010-02-792 : PARTICIPATION DE LA COMMISSION SCOLAIRE DANS LE PROJET DE TERRAIN SYNTHÉTIQUE À L'ÉCOLE SAINT-JOSEPH

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

QUE la participation de la Commission scolaire Pierre-Neveu dans le projet de terrain synthétique à l'école Saint-Joseph passe de 100 000\$ à 200 000\$.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 1

Le commissaire Robin Plouffe demande d'inscrire son abstention.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le directeur général, M. Normand Bélanger, présente le dossier de l'acquisition du complexe éducatif du centre de formation professionnelle.

Un projet de résolution sera présenté ultérieurement.

12.4 Rapport des commissaires-parents

Le président du comité de parents, M. Denis Moreault, présente verbalement son rapport.

12.5 Rapport du directeur général

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

14. CORRESPONDANCE

14.1 Lettre du MELS concernant la subvention de péréquation.

14.2 Lettre du MELS concernant le programme d'études 531999 – Charpenterie-menuiserie.

14.3 Lettre d'appui de la MRC d'Antoine-Labelle concernant une demande d'autorisation de l'enseignement à la carte.

14.4 Lettre de la Ville de Mont-Laurier concernant un projet de construction de 6 terrains de tennis.

15. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Le commissaire Alain Desjardins (M-L) transmet un site de référence aux commissaires sur les cours d'économie au secondaire.

Le commissaire Pierre Charbonneau indique qu'il a été sollicité pour l'achat de chocolat avec un taux de sucre de 70%.

16. CC-2010-02-793 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Claude Bartolini propose la levée de la séance à 22h10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

***PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 9 mars 2010, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.*

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (Mont-Laurier), Alain Desjardins (Rivière-Rouge), Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Mélanie Grenier, Christian Lachaine, Martine Loignon, Robin Plouffe et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Karine Chalifoux, représentante des parents pour le primaire et Denis Moreault, représentant des parents pour le secondaire.

Les commissaires Jacqueline Faucher et Guy Quevillon sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, le coordonnateur de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle, M. Faby Brière et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h03.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2010-03-794 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Claude Bartolini propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 2 février 2010:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Motion de félicitations : « Journées de la persévérance dans les Laurentides ».
 - 7.2 Projet de division en circonscriptions électorales.
 - 7.3 Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents.
 - 7.4 Désignation du Protecteur de l'élève et du Protecteur de l'élève adjoint.
 - 7.5 Semaine de l'action bénévole.
 - 7.6 Semaine du personnel de soutien administratif.

- 7.7 Nomination au poste de conseiller en gestion de personnel : remplacement.
- 7.8 Nouvelle tarification-école de conduite de la Commission scolaire Pierre-Neveu.
- 8. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 8.1 Réfection partielle de la fenestration : école Saint-Joseph (854073).
- 9. Information :
 - 9.1 Rapport de la présidente.
 - 9.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 9.3 Rapport de délégation ou de représentation.
 - 9.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 9.5 Rapport du directeur général.
- 10. Période de questions du public (10 minutes).
- 11. Autres affaires.
- 12. Correspondance.
- 13. Dépôt de document :
 - 13.1 Calendrier scolaire 2010-2011.
- 14. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
- 15. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2010

4.1 CC-2010-03-795: ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2010

La commissaire Lysette Gagnon propose que le procès-verbal du 2 février 2010 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.7 SUIVI

15. Questions et commentaires des commissaires

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que le chocolat dont il était question n'était pas en provenance de l'une de nos écoles.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 CC-2010-03-796 : MOTION DE FÉLICITATIONS : « JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE DANS LES LAURENTIDES »

Description de la situation : Les « Journées de la persévérance des Laurentides » se sont déroulées du 15 au 19 février 2010 afin de travailler au développement de la culture de la réussite dans les différentes communautés. De nombreuses activités ont été organisées dans nos établissements et deux enseignantes de notre Commission scolaire ont réalisé le défi de la persévérance. Le défi de la persévérance est une grande marche de cinq jours et qui totalise plus de 200 km à relais à travers les Laurentides et ce, de Mont-Laurier à Sainte-Thérèse, symbolisant ainsi la persévérance.

ATTENDU la réussite des « Journées de la persévérance dans les Laurentides » et du défi de la persévérance;

ATTENDU l'importance de souligner le succès et l'implication de notre personnel;

ATTENDU QUE des marcheuses ont très bien représenté la Commission scolaire tout au long du défi de la persévérance;

ATTENDU l'exemple que constituent les marcheuses du défi de la persévérance pour nos élèves;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Mélanie Grenier

D'ADOPTER une motion de félicitations à l'endroit du personnel et des élèves qui ont participé aux activités des « Journées de la persévérance dans les Laurentides ».

D'ADOPTER une motion de félicitations à l'endroit de nos deux enseignantes qui ont participé au défi de la persévérance soit, M^{me} Lyne Dufresne et M^{me} Josée Larente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2010-03-797 : PROJET DE DIVISION EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Description de la situation : Les commissions scolaires sont tenues de diviser leur territoire en circonscriptions électorales avant chaque élection générale. Cette division doit s'effectuer durant l'année qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale. La procédure commence par l'adoption d'un projet de division. Le projet de division doit décrire les limites des circonscriptions électorales proposées selon les normes établies par la Commission de la représentation, mentionner le nombre d'électeurs compris dans chacune d'elles et inclure une carte ou un croquis des circonscriptions proposées.

VU les articles 7.1 à 7.6 de la *Loi sur les élections scolaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Guylaine Chayer

Que le projet de division du territoire de la Commission scolaire Pierre-Neveu en huit (8) circonscriptions électorales soit adopté;

Que le projet de division du territoire de la Commission scolaire Pierre-Neveu soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections scolaires*.

Ce document est déposé aux archives officielles sous la cote D.O.C.C. 2010-572.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CC-2010-03-798 : RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES PAR LES ÉLÈVES OU LEURS PARENTS

Description de la situation : Ce Règlement vise à faciliter la recherche d'une solution satisfaisante pour tous, lorsque survient un différend entre un élève ou ses parents d'une part et, d'autre part, un ou des représentants d'un établissement ou d'un service de la Commission scolaire. Il établit le processus que doit suivre un individu lorsqu'il ne parvient pas à régler un tel différend et qu'il souhaite déposer une plainte auprès de la Commission scolaire. Ce Règlement établit par ailleurs que le plaignant insatisfait peut ultimement soumettre sa plainte au Protecteur de l'élève, afin que ce dernier la traite et présente, le cas échéant, son avis et ses recommandations au Conseil des commissaires.

VU les dispositions des articles 392 à 396 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui régissent l'adoption d'un règlement;

VU qu'en vertu de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil des commissaires doit, par règlement, établir une procédure d'examen des plaintes formulées par des élèves ou leurs parents;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

DE DONNER avis que le Conseil des commissaires adoptera à sa séance du 4 mai 2010 un règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents (DG-2010-01).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 CC-2010-03-799 : DÉSIGNATION DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE ET DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE ADJOINT

Description de la situation : L'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit qu'un plaignant qui est insatisfait de l'examen de sa plainte peut s'adresser à un protecteur de l'élève dans le cadre de la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents. Le protecteur de l'élève est désigné par la Commission scolaire, après consultation du Comité de parents et sur la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique. Le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire* de la *Loi sur l'Instruction publique* établit certaines règles concernant le protecteur de l'élève dont celle obligeant le Conseil des commissaires à sa désignation pour un mandat qui ne peut être inférieur à trois ans.

VU l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

VU le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire de la Loi sur l'Instruction publique*;

VU la consultation du Comité de parents, conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'Instruction publique*;

VU la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique, conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'Instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Christian Lachaine

DE DÉSIGNER M^{me} Louise Ménard à titre de Protecteur de l'élève à partir du 1^{er} juin 2010 jusqu'au 30 juin 2013.

DE DÉSIGNER M. Reynald Labelle à titre de protecteur adjoint pour assumer les responsabilités du Protecteur de l'élève lorsque ce dernier est en situation de conflit d'intérêt ou dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions et ce, à partir du 1^{er} juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 CC-2010-03-800 : SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

Description de la situation : La semaine de l'action bénévole se déroule cette année du 18 au 24 avril 2010 et c'est le moment privilégié pour souligner leur implication. C'est pourquoi la Commission scolaire veut leur faire savoir qu'elle est très consciente de l'importance de leur rôle et qu'elle leur est reconnaissante de leur apport constructif à la société d'aujourd'hui et de demain.

ATTENDU l'importance de valoriser et promouvoir le travail des bénévoles qui œuvrent dans nos établissements;

ATTENDU l'importance du travail des bénévoles pour le mieux être des élèves et le fonctionnement de notre organisation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'EXPRIMER, au nom du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail que les bénévoles accomplissent auprès de nos élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 CC-2010-03-801 : SEMAINE DU PERSONNEL DE SOUTIEN ADMINISTRATIF

Description de la situation : La Commission scolaire profite de la semaine thématique des employés de soutien administratif qui se déroulera du 19 au 23 avril prochain, pour remercier l'ensemble de son personnel de soutien œuvrant dans ses établissements.

ATTENDU l'importance de valoriser et promouvoir le travail du personnel de soutien;

ATTENDU l'importance du personnel de soutien pour le mieux-être des élèves et le fonctionnement de notre organisation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Louise Bellefeuille

D'EXPRIMER, au nom du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu, toute notre considération pour le travail que le personnel de soutien accomplit auprès de nos élèves jeunes et adultes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 CC-2010-03-802 : NOMINATION AU POSTE DE CONSEILLER EN GESTION DE PERSONNEL : REMPLACEMENT

Description de la situation : La conseillère en gestion de personnel sera en congé maternité aux environs du 21 mai 2010.

ATTENDU l'absence pour une période d'environ 9 mois de la conseillère en gestion de personnel;

ATTENDU l'ouverture du poste de conseiller en gestion de personnel : remplacement, concours C-04-09-10 ;

ATTENDU le résultat du processus de sélection et la recommandation unanime du comité des ressources humaines mandaté en ce sens ;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

QUE le Conseil des commissaires nomme M. Jocelyn Bertrand au poste de conseiller en gestion de personnel : remplacement, du 19 avril 2010 jusqu'en février 2011 avec possibilité de prolongation, le tout conformément aux Règlements sur les conditions d'emploi des gestionnaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.8 CC-2010-03-803 : NOUVELLE TARIFICATION : ÉCOLE DE CONDUITE DE LA COMMISSION SCOLAIRE PIERRE-NEVEU

Description de la situation : Des modifications ont été apportées par la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) pour l'obtention du permis de conduire.

ATTENDU l'obligation depuis le 17 janvier 2010 de suivre un cours de conduite automobile pour l'obtention d'un permis de conduire;

ATTENDU l'obligation de suivre 24 heures de théorie ;

ATTENDU l'obligation de suivre 15 heures de pratique comparativement à 12 heures ;

ATTENDU les coûts supplémentaires engendrés par ces changements ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

QUE le Conseil des commissaires modifie la tarification pour la formation du cours de conduite à 930,00 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLE

8.1 CC-2010-03-804 : RÉFECTION PARTIELLE DE LA FENESTRATION : ÉCOLE SAINT-JOSEPH (854073)

Description de la situation : Dans le but de réduire la consommation énergétique tout en augmentant le confort des occupants, un appel d'offres a été émis afin d'inviter des firmes spécialisées à déposer leurs offres pour la réfection d'une partie de la fenestration de l'école Saint-Joseph de Mont-Laurier.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par le MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu poursuit le remplacement des équipements ayant atteint leur fin de vie utile;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ACCORDER à la firme **Aluminium J. Clément inc.**, la réalisation du projet de réfection partielle de la fenestration à l'école Saint-Joseph, au montant forfaitaire de **398 700\$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. INFORMATION

9.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

Une lettre sera transmise par la présidente à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour lui faire part de notre désaccord aux modifications des régimes pédagogiques et du manque de consultation dans ce dossier.

CC-2010-03-805 : ÉLECTIONS SCOLAIRES ET MUNICIPALES SIMULTANÉES

Description de la situation : La Commission scolaire désire obtenir l'appui de la MRC d'Antoine-Labelle pour des élections scolaires et municipales simultanées. Des élections simultanées, en plus de permettre aux gens de ne voter qu'une seule fois, augmenteraient le taux de participation électorale, valoriseraient la démocratie et feraient économiser temps et argent.

ATTENDU QUE la Commission scolaires de Portneuf et la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois ont tenu des élections scolaires le 1^{er} novembre dernier simultanément aux élections municipales locales et ce, avec succès;

ATTENDU QU'un sondage effectué par la Fédération des commissions scolaires du Québec, confirme l'intérêt marqué par la population pour que les élections scolaires et municipales soient tenues simultanément;

ATTENDU l'appui de nombreux maires, dont Monsieur Régis Labeaume, maire de Québec et du conseil des maires de la MRC de Bellechasse;

ATTENDU QUE dans de nombreuses régions voisines du Québec, les élections scolaires sont tenues simultanément à d'autres élections (Ontario, Provinces maritimes, Etats-Unis);

ATTENDU l'annonce faite par la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M^{me} Michèle Courchesne, lors de son passage à la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de prendre les dispositions nécessaires pour reporter la tenue des élections scolaires en novembre 2013, soit à la même date que les élections municipales;

DE DEMANDER au conseil des maires de la MRC d'Antoine- Labelle d'appuyer cette demande auprès du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 16 février 2010.

9.3 Rapport de délégation ou de représentation

9.1 Comité de vérification

M. Alain Desjardins (M-L) résume la rencontre du comité qui s'est tenue le 8 mars dernier. M. Desjardins résume les différents projets qui ont été présentés par les établissements et les services dans le cadre des disponibilités budgétaires.

Des vérifications seront effectuées par le directeur général concernant des cours de RCR aux élèves.

9.4 Rapport des commissaires-parents

Le président du comité de parents, M. Denis Moreault, présente verbalement son rapport.

9.5 Rapport de la direction générale

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

11. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

12. CORRESPONDANCE

- 12.1 Lettre de remerciements du MELS et du ministère de la Santé et des Services sociaux concernant la pandémie de grippe.
- 14.2 Lettre du MELS concernant le programme de formation de l'école québécoise pour la matière Projet intégrateur.
- 14.3 Lettre du MELS concernant le service d'animation spirituelle et d'engagement communautaire (SASEC).

13. DÉPÔT DE DOCUMENT

- 13.1 Calendrier scolaire 2010-2011.

14. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Aucune question et commentaire.

15. CC-2010-03-806 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Maryse Thauvette propose la levée de la séance à 21h55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 6 avril 2010, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Louise Bellefeuille, Alain Desjardins (Rivière-Rouge), Jacqueline Faucher, Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Mélanie Grenier, Christian Lachaine, Martine Loignon, Robin Plouffe, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Karine Chalifoux, représentante des parents pour le primaire et Denis Moreault, représentant des parents pour le secondaire.

Les commissaires Claude Bartolini, Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer et Alain Desjardins (M-L) sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la conseillère en gestion de personnel, M^{me} Odile Lajeunesse et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h03.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2010-04-807 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 9 mars 2010:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Motion de félicitations : Concours « Ma plus belle histoire ».
 - 7.2 Rescision de la résolution CC-2007-06-460 : Projet de construction de six terrains de tennis.
 - 7.3 Ville de Mont-Laurier : terrains de tennis.
8. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 8.1 Demande de bourse d'études aux élèves de 5^e secondaire – École Polyvalente Saint-Joseph.

8.2 Demande de bourse d'études aux élèves du CFP de Mont-Laurier.

9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 9.1 Plan d'effectif du personnel de soutien.
10. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 10.1 Calendrier scolaire 2010-2011 : secteurs préscolaire, primaire et secondaire.
11. Information :
 - 11.1 Rapport de la présidente.
 - 11.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 11.3 Rapport de délégation ou de représentation.
 - 11.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 11.5 Rapport du directeur général.
12. Période de questions du public (10 minutes).
13. Autres affaires.
14. Correspondance.
15. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
16. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 MARS 2010

4.1 CC-2010-04-808 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 MARS 2010

Le commissaire Stéphane Gauthier propose que le procès-verbal du 9 mars 2010 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.8 SUIVI

9.1 Élections scolaires et municipales simultanées

La présidente, M^{me} Martine Loignon, informe les membres de la demande au conseil des maires.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Gaston Beaugard demande la possibilité de brancher son ordinateur pour suivre les séances.

La présidente, M^{me} Martine Loignon, informe que cette possibilité s'offre à toutes les personnes présentes. Éventuellement, si la demande est suffisante, un écran sera installé pour permettre aux personnes présentes de mieux suivre les délibérations du Conseil.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 CC-2010-04-809 : MOTION DE FÉLICITATIONS : CONCOURS « MA PLUS BELLE HISTOIRE »

Description de la situation : Dans le cadre de la Semaine québécoise des adultes en formation 2010, qui se déroule du 20 au 26 mars 2010, des élèves du Centre d'éducation des adultes Christ-Roi se sont distingués en participant au concours « Ma plus belle histoire ». Afin de souligner l'excellent travail accompli par les adultes qui s'instruisent, la Fédération des syndicats de l'enseignement, en collaboration avec la Centrale des syndicats du Québec, organisent le concours « Ma plus belle histoire ».

ATTENDU QUE des élèves du Centre d'éducation des adultes Christ-Roi se sont distingués en ayant trois (3) textes sélectionnés;

ATTENDU l'importance de souligner le succès de nos élèves;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Louise Bellefeuille

D'ADOPTER une motion de félicitations à l'endroit des élèves qui se sont distingués dans le cadre du concours « Ma plus belle histoire » 2010, soit, M^{me} Yanik Laroche, M. Mathieu Grêves et M. Patrick Richer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le point 9.1 est traité immédiatement.

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.1 CC-2010-04-810 : PLAN D'EFFECTIF DU PERSONNEL DE SOUTIEN

Description de la situation : À chaque année, les besoins au niveau des effectifs sont revus et modifiés, s'il y a lieu.

VU la clause 7-3.07 de l'entente locale avec le Syndicat du personnel de soutien Pierre-Neveu concernant l'adoption d'un plan d'effectifs pour le secteur général (autre que les secteurs de l'adaptation scolaire et des services de garde);

VU les différentes consultations effectuées, dont celle prévue à la clause 7-3.07 de l'entente locale;

ATTENDU que le plan d'effectifs sera en vigueur pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ACCEPTER le plan d'effectifs du personnel de soutien pour l'année scolaire 2010-2011.

QUE ce plan d'effectifs soit déposé aux archives officielles sous la cote CC-2010-535.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.2 CC-2010-04-811 : RESCISION DE LA RÉOLUTION CC-2007-06-460 : PROJET DE CONSTRUCTION DE SIX TERRAINS DE TENNIS

Description de la situation : Suite à une modification du coût des travaux du projet, il est nécessaire de rescinder la résolution sur le projet de construction de terrains de tennis.

ATTENDU la modification du coût des travaux du projet de construction de six terrains de tennis;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Jacqueline Faucher

DE RESCINDER la résolution CC-2007-06-460 adoptée le 5 juin 2007 concernant le projet de construction de six terrains de tennis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CC-2010-04-812 : VILLE DE MONT-LAURIER : TERRAINS DE TENNIS

Description de la situation : La Ville de Mont-Laurier demande la participation financière de la Commission scolaire Pierre-Neveu pour la construction de terrains de tennis sur les terrains de la Commission scolaire.

ATTENDU la problématique vécue depuis de nombreuses années par les élèves de l'École Polyvalente Saint-Joseph de Mont-Laurier concernant l'utilisation des terrains de tennis;

ATTENDU le nombre restreint de terrains de tennis : trois (3) disponibles pour un groupe d'élèves;

ATTENDU l'état désuet avancé des terrains de tennis actuels;

ATTENDU l'entrée en vigueur de certaines modifications au régime pédagogique et de leurs impacts sur l'enseignement de l'éducation physique;

ATTENDU QUE le projet de construction de six (6) terrains de tennis est admissible au programme de soutien aux installations sportives et récréatives du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

ATTENDU l'importance pour notre institution de se doter d'un tel plateau sportif de qualité pour l'ensemble de nos étudiants(es);

ATTENDU QUE l'envergure des travaux du projet est de 425 490 \$;

ATTENDU la participation financière des partenaires communautaires impliqués dans le projet;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Mélanie Grenier

QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu s'engage à participer pour 12,5% aux coûts de construction et 25% aux coûts d'entretien, sous réserve de l'obtention d'une subvention des coûts de construction de 50%. L'entente sera d'une durée de dix (10) ans et la Commission scolaire Pierre-Neveu remboursera annuellement sa quote-part à la Ville de Mont-Laurier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 CC-2010-04-813 : DEMANDE DE BOURSE D'ÉTUDES AUX ÉLÈVES DE 5^E SECONDAIRE – ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JOSEPH

Description de la situation : Un programme de bourse d'études aux élèves de 5^e secondaire existe depuis 29 ans à l'École Polyvalente Saint-Joseph pour encourager l'excellence et aider les jeunes à poursuivre leurs études.

ATTENDU l'importance accordée à la persévérance scolaire à la Commission scolaire Pierre-Neveu ;

ATTENDU l'importance d'encourager l'excellence et d'aider les jeunes à poursuivre leurs études;

ATTENDU l'importance de souligner leur rendement scolaire et leur travail soutenu ;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

QUE le Conseil des commissaires participe au programme de bourse d'études de l'École Polyvalente Saint-Joseph en contribuant pour un montant de 500,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 CC-2010-04-814 : DEMANDE DE BOURSE D'ÉTUDES – CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER

Description de la situation : Une bourse d'études est remise à tous les ans à un élève du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier lors de la soirée des diplômés.

ATTENDU l'importance accordée à la persévérance scolaire à la Commission scolaire Pierre-Neveu ;

ATTENDU l'importance de souligner leur rendement scolaire et leur travail soutenu ;

ATTENDU l'importance de valoriser les nouveaux diplômés de la formation professionnelle;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

QUE le Conseil des commissaires contribue à la remise d'une bourse d'études pour le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier pour un montant de 250,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

10.1 CC-2010-04-815 : CALENDRIER SCOLAIRE 2010-2011 : SECTEURS PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Description de la situation : Le calendrier scolaire des écoles désigne le tableau des jours de classe pendant l'année scolaire. Il doit respecter ce qui est prévu au régime pédagogique.

VU l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à établir un calendrier scolaire des écoles;

VU que le Comité de parents a été consulté, conformément à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU les consultations effectuées auprès du Comité des politiques pédagogiques, conformément à l'article 4-3.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

ATTENDU les diverses consultations effectuées;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karine Chalifoux

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2010-2011 : secteurs préscolaire, primaire et secondaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. INFORMATION

1.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

11.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 16 mars 2010.

11.3 Rapport de délégation ou de représentation

Aucun rapport.

11.4 Rapport des commissaires-parents

Le président du comité de parents, M. Denis Moreault, présente verbalement son rapport.

Des vérifications seront effectuées par le directeur général concernant l'utilisation et la mise à jour de la trousse EHDAA.

11.5 Rapport de la direction générale

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

Le directeur général, M. Normand Bélanger, présente l'état de la situation de la réussite des élèves à la Commission scolaire Pierre-Neveu.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Gaston Beaugard demande quelques éclaircissements sur l'état de la situation présentée par le directeur général.

13. AUTRES AFFAIRES

Aucune autre affaire.

14. CORRESPONDANCE

14.1 Lettre du MELS concernant la mesure Réorption du déficit d'entretien.

14.2 Extrait de résolution de la C.S. des Hauts-Bois-de-l'Outaouais sur la persévérance scolaire.

14.3 Extrait de résolution de la C.S. du Val-des-Cerfs sur la réaction au projet de règlement modifiant le régime pédagogique.

14.4 Extrait de résolution de la C.S. des Hautes-Rivières sur la réaction au projet de règlement modifiant le régime pédagogique.

14.5 Extrait de résolution de la C.S. du Lac-Saint-Jean sur la réaction au projet de règlement modifiant le régime pédagogique.

15. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Aucune question et commentaire.

15. CC-2010-04-816 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose la levée de la séance à 21h05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 4 mai 2010, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Claude Bartolini, Louise Bellefeuille, Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (M-L), Alain Desjardins (Rivière-Rouge), Jacqueline Faucher, Lysette Gagnon, Mélanie Grenier, Christian Lachaine, Martine Loignon, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Karine Chalifoux, représentante des parents pour le primaire et Denis Moreault, représentant des parents pour le secondaire.

Les commissaires Stéphane Gauthier et Robin Plouffe sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h06.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2010-05-817 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Claude Bartolini propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 6 avril 2010:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Présentation de la CDC.
8. Enjeu(x) politique(s) :
 - 8.1 Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents.
 - 8.2 Responsable de l'examen des plaintes.
 - 8.3 Rescision de la résolution CC-2010-03-797.

- 8.4 Projet de division en circonscriptions électorales.
- 8.5 Demande de bourse d'études aux élèves du Centre Christ-Roi.
- 8.6 Demande de bourse d'études aux élèves du Centre l'Impact.
- 8.7 Demande de bourse - Gala le Sommet de l'EPSJ.
- 9. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 9.1 Calendrier scolaire 2010-2011 du Centre d'éducation des adultes Christ-Roi.
- 10. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 10.1 Réfection chaufferie - Plomberie : École Polyvalente Saint-Joseph (854073).
- 11. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 11.1 Taux d'intérêt sur les comptes impayés.
- 12. Information :
 - 12.1 Rapport de la présidente.
 - 12.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 12.3 Rapport de délégation ou de représentation.
 - 12.4 Rapport des commissaires-parents.
 - 12.5 Rapport du directeur général.
- 13. Période de questions du public (10 minutes).
- 14. Autres affaires.
- 15. Correspondance.
- 16. Dépôt de documents :
 - 16.1 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2010-2011 (projet).
 - 16.2 Service de garde en milieu scolaire : règles de fonctionnement 2010-2011 (projet).
- 17. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
- 18. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 AVRIL 2010

4.1 CC-2010-05-818 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2010

Le commissaire Guy Quevillon propose que le procès-verbal du 6 avril 2010 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.9 SUIVI

11.4 Rapport des commissaires-parents

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres que le document « Circuit » est distribué à tous les parents d'élèves HDAA. De plus, il est disponible sur le site Web de la Commission scolaire.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Yves Meilleur, maire de L'Ascension, demande à la Commission scolaire de reconsidérer sa position à l'effet de transporter les élèves de 1^{re} et 2^e année du primaire de l'école l'Aventure à l'école du Méandre.

M^{me} Leclerc du conseil d'établissement de l'École des Trois Sentiers présente ses arguments.

La présidente, M^{me} Martine Loignon, informe les parents présents que la décision finale sur l'organisation scolaire n'a pas encore été prise. Elle invite les parents à communiquer avec elle, le directeur général ou la direction de l'école pour suivre l'évolution du dossier.

Le point 16.1 est traité immédiatement.

16. DÉPÔT DE DOCUMENT

16.1 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2010-2011 (projet)

La directrice des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux, présente les principaux changements dans le document.

7. PRÉSENTATION DE LA CDC

M^{me} Stéphanie Giroux et M. Claude Tremblay présentent la démarche en cours à la Corporation de développement communautaire des Hautes-Laurentides.

CC-2010-05-819 : COMITÉ DE PILOTAGE DU CDC DES HAUTES-LAURENTIDES

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

QUE M^{me} Martine Loignon participe au comité de pilotage du CDC des Hautes-Laurentides en tant que représentante de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

8.1 CC-2010-05-820 : RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE D'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES PAR LES ÉLÈVES OU LEURS PARENTS

Description de la situation : Ce Règlement vise à faciliter la recherche d'une solution satisfaisante pour tous, lorsque survient un différend entre un élève ou ses parents d'une part et, d'autre part, un ou des représentants d'un établissement ou d'un service de la Commission scolaire. Il établit le processus que doit suivre un individu lorsqu'il ne parvient pas à régler un tel différend et qu'il souhaite déposer une plainte auprès de la

Commission scolaire. Ce Règlement établi par ailleurs que le plaignant insatisfait peut ultimement soumettre sa plainte au Protecteur de l'élève afin que ce dernier la traite et présente, le cas échéant, son avis et ses recommandations au Conseil des commissaires.

VU qu'en vertu de l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, le Conseil des commissaires doit, par règlement, établir une procédure d'examen des plaintes formulées par des élèves ou leurs parents;

VU les dispositions des articles 392 à 396 de la *Loi sur l'instruction publique* qui régissent l'adoption d'un règlement;

VU l'adoption de la résolution CC-2010-03-798 adoptant le projet de règlement;

VU qu'un avis public a été publié pour adopter ce règlement et ce, conformément aux articles 392 et 397 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU qu'un avis public a été affiché dans les écoles et centres de la Commission scolaire et ce, conformément aux articles 397 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU que le projet de règlement a été transmis à chaque Conseil d'établissement et au comité de parents et ce, conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU la consultation du comité de parents et ce, conformément à l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU la consultation des directions d'établissements et des directions des services et ce, conformément aux articles 96.25 et 110.13 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

D'ADOPTER le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* (DG-2010-01);

QUE le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* (DG-2010-01) entre en vigueur le 1^{er} juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 CC-2010-05-821 : RESPONSABLE DE L'EXAMEN DES PLAINTES

Description de la situation : La Commission scolaire a adopté le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* (DG-2010-01) et un responsable doit être nommé pour procéder à l'examen des plaintes. La Commission scolaire désigne également un responsable de l'examen des plaintes adjoint qui assume les responsabilités du responsable de l'examen des plaintes lorsque ce dernier est en situation de conflit d'intérêts ou dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions

VU le *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents* (DG-2010-01);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (M-L)

DE NOMMER M. Claude Boudrias, secrétaire général, responsable de l'examen des plaintes;

DE NOMMER M. Normand Bélanger, directeur général, responsable adjoint de l'examen des plaintes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 CC-2010-05-822 : RESCISION DE LA RÉOLUTION CC-2010-03-797 : PROJET DE DIVISION EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Description de la situation : Afin de respecter les délais pour la parution de l'avis du projet de division en circonscriptions électorales, il est nécessaire de rescinder cette résolution.

ATTENDU la modification cadastrale du terrain;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

DE RESCINDER la résolution CC-2010-03-797 adoptée le 9 mars 2010 concernant le projet de division en circonscriptions électorales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 CC-2010-05-823 : PROJET DE DIVISION EN CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES

Description de la situation : Les commissions scolaires sont tenues de diviser leur territoire en circonscriptions électorales avant chaque élection générale. Cette division doit s'effectuer durant l'année qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale. La procédure commence par l'adoption d'un projet de division. Le projet de division doit décrire les limites des circonscriptions électorales proposées selon les normes établies par la Commission de la représentation, mentionner le nombre d'électeurs compris dans chacune d'elles et inclure une carte ou un croquis des circonscriptions proposées.

VU les articles 7.1 à 7.6 de la *Loi sur les élections scolaires*;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Jacqueline Faucher

QUE le projet de division du territoire de la Commission scolaire Pierre-Neveu en huit (8) circonscriptions électorales soit adopté;

QUE le projet de division du territoire de la Commission scolaire Pierre-Neveu soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la *Loi sur les élections scolaires*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 CC-2010-05-824 : DEMANDE DE BOURSE D'ÉTUDES AUX ÉLÈVES DU CENTRE CHRIST-ROI

Description de la situation : Des bourses d'étude sont remises aux élèves finissants du Centre Christ-Roi lors de la soirée reconnaissance afin d'encourager l'excellence et aider les jeunes à poursuivre leurs études.

ATTENDU l'importance accordée à la persévérance scolaire à la Commission scolaire Pierre-Neveu ;

ATTENDU l'importance d'encourager l'excellence et d'aider les jeunes à poursuivre leurs études;

ATTENDU l'importance de souligner leur rendement scolaire et leur travail soutenu ;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

QUE le Conseil des commissaires contribue à la remise d'une bourse d'études aux élèves du Centre Christ-Roi pour un montant de 250,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 CC-2010-05-825 : DEMANDE DE BOURSE D'ÉTUDES AUX ÉLÈVES DU CENTRE L'IMPACT

Description de la situation : Des bourses d'étude sont remises aux élèves finissants du Centre l'Impact lors de la soirée reconnaissance afin d'encourager l'excellence et aider les jeunes à poursuivre leurs études.

ATTENDU l'importance accordée à la persévérance scolaire à la Commission scolaire Pierre-Neveu ;

ATTENDU l'importance de souligner leur rendement scolaire et leur travail soutenu ;

ATTENDU l'importance d'encourager l'excellence et d'aider les jeunes à poursuivre leurs études;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Claude Bartolini

QUE le Conseil des commissaires contribue à la remise d'une bourse d'études aux élèves du Centre l'Impact pour un montant de 250,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 CC-2010-05-826 : DEMANDE DE BOURSE – GALA LE SOMMET DE L'EPSJ

Description de la situation : Une bourse est remise aux étudiants-athlètes finissants de l'École Polyvalente Saint-Joseph lors du Gala Le Sommet afin de récompenser les efforts des jeunes sportifs.

ATTENDU l'importance accordée à la persévérance scolaire à la Commission scolaire Pierre-Neveu ;

ATTENDU l'importance d'encourager l'excellence et d'aider les jeunes à poursuivre leurs études;

ATTENDU l'importance de récompenser leurs efforts et leur travail soutenu ;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Mélanie Grenier

QUE le Conseil des commissaires contribue à la remise d'une bourse aux étudiants-athlètes de l'École Polyvalente Saint-Joseph pour un montant de 250,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

9.1 CC-2010-05-827 : CALENDRIER SCOLAIRE 2010-2011 DU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES CHRIST-ROI

Description de la situation : Le calendrier scolaire des centres de formation désigne le tableau des jours de classe pendant l'année scolaire. Il doit respecter ce qui est prévu au régime pédagogique.

VU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* obligeant la Commission scolaire à établir un calendrier scolaire des centres d'éducation des adultes;

VU les consultations effectuées auprès de l'organisme de consultation des enseignants, conformément à l'article 13-6.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2010-2011 du Centre d'éducation des adultes Christ-Roi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

10.1 CC-2010-05-828 : RÉFECTION CHAUFFERIE-PLOMBERIE : ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JOSEPH (854073)

Description de la situation : Dans le cadre d'un projet de réfection de la chaufferie, un appel d'offres a été émis pour inviter des firmes spécialisées afin de réaliser des travaux à l'école Saint-Joseph de Mont-Laurier.

ATTENDU la mesure 50690 du MELS;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par le MELS;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres, en conformité aux exigences des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Jacqueline Faucher

D'ACCORDER à la firme **G. Courchesne inc**, la réalisation des travaux de plomberie à l'école Saint-Joseph pour la somme forfaitaire de **530 770,37\$** (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

11.1 CC-2010-05-829 : TAUX D'INTÉRÊT SUR LES COMPTES IMPAYÉS

Description de la situation : La *Loi sur l'instruction publique* ne fixant pas de taux maximal sur le compte de taxe, il revient à la Commission scolaire de déterminer ce taux. Ce taux d'intérêt est aussi utilisé pour l'ensemble des comptes impayés.

VU l'article 316 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à fixer un taux d'intérêt pour la taxe scolaire ;

ATTENDU la nécessité de fixer un taux d'intérêt pour les comptes impayés ;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

QUE le taux d'intérêt de 14% sur les comptes impayés soit reconduit pour l'exercice 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. INFORMATION

12.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

12.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 20 avril 2010.

12.3 Rapport de délégation ou de représentation

Aucun rapport.

12.4 Rapport des commissaires-parents

Le président du comité de parents, M. Denis Moreault, présente verbalement son rapport.

12.5 Rapport de la direction générale

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

La commissaire Mélanie Grenier quitte la séance à 22h00.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

14. AUTRES AFFAIRES

14.1 Collecte de fonds

Le commissaire Pierre Charbonneau informe les membres qu'il participe au « Défi tête rasée » de Leucan.

15. CORRESPONDANCE

15.1 Lettre de la Société d'Histoire et de Généalogie des Hautes Laurentides.

CC-2010-05-830 : DEMANDE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DES HAUTES-LAURENTIDES

ATTENDU la demande de la Société d'Histoire et de Généalogie des Hautes-Laurentides;

ATTENDU QU'une exposition se tiendra dans le cadre de la commémoration du 125^e anniversaire de Mont-Laurier;

ATTENDU QU'un des thèmes de l'exposition traitera de l'éducation et plus particulièrement de l'historique de l'organisation scolaire de la région de Mont-Laurier depuis les écoles de rang jusqu'à la venue de

l'enseignement supérieur;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ACCORDER un montant de 1 000 \$ à la Société d'Histoire et de Généalogie des Hautes-Laurentides dans le cadre de la commémoration du 125^e anniversaire de Mont-Laurier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2 Extrait de résolution de la Commission scolaire Harricana concernant la structure de soutènement du réseau de fibre optique.

CC-2010-05-831 : STRUCTURE DE SOUTÈNEMENT DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE

ATTENDU la demande présentement soumise au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) pour augmenter la tarification liée à l'utilisation des structures de soutènement du réseau de la fibre optique;

ATTENDU les démarches entreprises par la Fédération des commissions scolaires du Québec et l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), à l'effet notamment de rejeter les demandes de hausses tarifaires déposées par les télécommunicateurs dominants et de défendre les intérêts des commissions scolaires du Québec et des citoyens de leur territoire;

ATTENDU QUE le projet réalisé par la Commission scolaire Pierre-Neveu et subventionné dans le cadre du programme « Villes et Villages branchés » ne reçoit pas de financement pour l'entretien des infrastructures et les coûts de soutènement;

ATTENDU QUE dans le projet réalisé dans le cadre du programme « Villes et Villages branchés », les coûts de soutènement, bien qu'assumés par le télécommunicateur partenaire dans le projet, sont ensuite divisés entre chacun des partenaires possédant des fibres dans le câble, dont la Commission scolaire Pierre-Neveu;

ATTENDU QUE pour la Commission scolaire Pierre-Neveu, la révision des tarifs liés à l'utilisation des structures de soutènement du réseau de fibre optique aurait pour effet d'augmenter significativement les coûts annuels présentement en vigueur;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu ne reçoit pas de financement particulier pour acquitter ces coûts;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Jacqueline Faucher

QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu appuie les démarches entreprises par la Fédération des commissions scolaires du Québec et l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), à l'effet notamment de rejeter les demandes de hausses tarifaires déposées par les télécommunicateurs dominants et de défendre les intérêts des commissions scolaires du Québec et des citoyens de leur territoire.

QUE soit demandé à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'effectuer les représentations nécessaires auprès du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) afin d'éviter une augmentation des tarifs liés à l'utilisation des structures de soutènement du réseau de fibre optique pour les commissions scolaires du Québec ou d'accorder un financement supplémentaire aux commissions scolaires concernées afin d'assumer ces coûts additionnels, s'il y a lieu.

QUE soit transmise une copie de cette résolution à l'ensemble des commissions scolaires du Québec, au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), à la Fédération des commissions scolaires du Québec, aux députés provincial et fédéral du territoire de la Commission scolaire Pierre-Neveu ainsi qu'aux partenaires du réseau de fibre optique de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15.3 Extrait de résolution de la Commission scolaire de Kamouraska-Rivière-du-Loup concernant le projet de règlement du gouvernement sur le régime pédagogique.
- 15.4 Extrait de résolution de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais concernant la structure de soutènement du réseau de fibre optique.

16. DÉPÔT DE DOCUMENT

- 16.2 Service de garde en milieu scolaire : règles de fonctionnement 2010-2011 (projet).

17. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Aucune question et commentaire.

18. CC-2010-05-832 : LEVÉE DE LA SÉANCE

La commissaire Jacqueline Faucher propose la levée de la séance à 22h20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général



PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 1^{er} juin 2010, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.

Sont présents les commissaires Pierre Charbonneau, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (M-L), Alain Desjardins (Rivière-Rouge), Jacqueline Faucher, Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Mélanie Grenier, Christian Lachaine, Martine Loignon, Robin Plouffe, Guy Quevillon et Maryse Thauvette ainsi que les commissaires-parents Karine Chalifoux, représentante des parents pour le primaire et Denis Moreault, représentant des parents pour le secondaire.

Les commissaires Claude Bartolini et Louise Bellefeuille sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux, le directeur des ressources informatiques et matérielles, M. Hugo Charbonneau et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h07.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2010-06-833 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 4 mai 2010:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).

7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Présentation d'un projet pour l'implantation d'une école internationale à Chute Saint-Philippe.
 - 7.2 Nomination des membres sur les comités statutaires et autres.
 - 7.3 Protocole d'entente avec le CSSS.
 - 7.4 Bourses d'études.
8. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 8.1 Mandat du directeur général pendant la période estivale.
 - 8.2 Structure administrative 2010-2011.
 - 8.3 Plan d'effectifs 2010-2011 des cadres d'écoles.
 - 8.4 Plan d'effectifs 2010-2011 des cadres de services et de centres.
 - 8.5 Confirmation de la nomination au poste de direction de l'École de Ferme-Neuve et des Rivières.
 - 8.6 Confirmation de la nomination au poste de direction adjointe de l'École Polyvalente Saint-Joseph.
 - 8.7 Confirmation de la nomination au poste de direction adjointe de l'École Polyvalente Saint-Joseph.
 - 8.8 Confirmation de la nomination au poste de direction du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.
 - 8.9 Confirmation de la nomination au poste de direction adjointe du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.
 - 8.10 Nomination au poste de direction de l'École du Val-des-Lacs et de l'École de la Lièvre-Sud.
 - 8.11 Confirmation de la nomination au poste d'agente d'administration du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.
 - 8.12 Confirmation de la nomination au poste d'agente d'administration du Service des ressources financières.
 - 8.13 Confirmation de la nomination au poste de coordonnateur du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources humaines :
 - 9.1 Plan d'effectifs du personnel professionnel.
10. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 10.1 Service de garde en milieu scolaire : règles de fonctionnement 2010-2011.
11. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 11.1 Calendrier scolaire 2011-2012 du CFP de Mont-Laurier.
 - 11.2 Services éducatifs dispensés dans les centres pour l'année 2010-2011.
 - 11.3 Nomination d'un représentant d'entreprise au sein du conseil d'établissement du Centre Christ-Roi.
 - 11.4 Achat d'une excavatrice forestière pour le CFP de Mont-Laurier.
12. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 12.1 Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières 2010-2011.
 - 12.2 Demande d'autorisation provisoire de financer un projet à long terme : acquisition du Complexe éducatif du CFP (854801).
 - 12.3 Demande d'autorisation provisoire de financer un projet à long terme : terrain multisports synthétique.
13. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources informatiques et matérielles :
 - 13.1 Terrain multisports synthétique : Contrat de construction.
 - 13.2 Terrain multisports synthétique : Surveillance des travaux – Ingénieur.
14. Information :
 - 14.1 Rapport de la présidente.
 - 14.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 14.3 Rapport de délégation ou de représentation.
 - 14.4 Rapport des commissaires-parents.

- 14.5 Rapport du directeur général.
- 15. Période de questions du public (10 minutes).
- 16. Autres affaires :
 - 16.1 Convention des professionnels.
- 17. Correspondance.

- 18. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
- 19. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 MAI 2010

4.1 CC-2010-05-834 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2010

Le commissaire Pierre Charbonneau propose que le procès-verbal du 4 mai 2010 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.10.....SUIVI

Aucun suivi.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 PRÉSENTATION D'UN PROJET POUR L'IMPLANTATION D'UNE ÉCOLE INTERNATIONALE À CHUTE-SAINT-PHILIPPE

M. Normand St-Amour, maire de la municipalité de Chute-Saint-Philippe, présente son projet. M. St-Amour nous explique que le projet requière une participation financière de 5 000 \$ par année pendant cinq (5) ans.

La présidente, M^{me} Martine Loignon, invite M. St-Amour à présenter un projet détaillé.

7.2 CC-2010-06-835 : NOMINATION DES MEMBRES SUR LES COMITÉS STATUTAIRES ET AUTRES

Description de la situation : Le Conseil des commissaires est administré par un Conseil des commissaires. La *Loi sur l'instruction publique* oblige la Commission scolaire à instituer divers comités. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le Conseil des commissaires peut instituer d'autres comités et y mandater des commissaires.

VU l'article 185 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un Comité consultatif aux élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage;

VU l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un Comité consultatif de transport;

VU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un Comité de gouvernance et d'éthique;

VU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un Comité des ressources humaines;

VU l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à instituer un Comité de vérification;

ATTENDU QUE le fonctionnement de la Commission scolaire requière la présence de commissaires sur différents comités;

ATTENDU QUE le document a été présenté en séance de travail le 18 mai 2010, par la présidente et le directeur général et qu'il a reçu un accueil favorable;

ATTENDU QUE la présidente, Mme Martine Loignon, est d'office membre de tous les comités;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon.

QUE les commissaires suivants soient nommés sur les comités de la Commission scolaire.

<u>Comités</u>	<u>Nominations 2009-2010</u>	<u>Nominations 2010-2011</u>
Comité consultatif EHDAA	Loignon Martine Thauvette Maryse Chayer Guylaine Bellefeuille Louise (substitut)	Loignon Martine Thauvette Maryse Chayer Guylaine Bellefeuille Louise (substitut)
Comité consultatif des Transports	Loignon Martine Gagnon Lysette Desjardins Alain (R-R) Chalifoux Karine	Loignon Martine Gagnon Lysette Desjardins Alain (R-R) 1 commissaire-parent
Comité de vérification	Loignon Martine Gauthier Stéphane Quevillon Guy	Loignon Martine Gauthier Stéphane Quevillon Guy

	Desjardins Alain (M-L)	Desjardins Alain (M-L)
Comité de gouvernance et d'éthique	Loignon Martine Gagnon Lysette Lachaine Christian Bellefeuille Louise (substitut) Denis Moreault	Loignon Martine Gagnon Lysette Lachaine Christian Bellefeuille Louise (substitut) 1 commissaire-parent
<u>Comités</u>	<u>Nominations 2009-2010</u>	<u>Nominations 2010-2011</u>
Comité des améliorations, maintien et transformation du parc immobilier	Loignon Martine Bartolini Claude Plouffe Robin	Loignon Martine Bartolini Claude Plouffe Robin
Comité d'appréciation du rendement du directeur général	Loignon Martine Lachaine Christian Charbonneau Pierre Quevillon Guy	Loignon Martine Lachaine Christian Charbonneau Pierre Quevillon Guy
Comité des ressources humaines	Loignon Martine Charbonneau Pierre Desjardins Alain (M-L) Gauthier Stéphane (substitut) Moreault Denis	Loignon Martine Charbonneau Pierre Desjardins Alain (M-L) Gauthier Stéphane (substitut) 1 commissaire-parent
Comité des relations professionnelles et de perfectionnement des gestionnaires	Loignon Martine Thauvette Maryse Quevillon Guy	Loignon Martine Thauvette Maryse Quevillon Guy
Comité sur l'ordre de la reconnaissance scolaire	Loignon Martine Bartolini Claude Chayer Guylaine Faucher Jacqueline Gagnon Lysette Grenier Mélanie	
Comité des saines habitudes de vie	Loignon Martine Bellefeuille Louise Desjardins Alain (R-R) Faucher Jacqueline Chalifoux Karine	Loignon Martine Bellefeuille Louise Desjardins Alain (R-R) Faucher Jacqueline Chayer Guylaine 1 commissaire-parent
Comité sur les circonscriptions électorales	Loignon Martine Grenier Mélanie Bartolini Claude Thauvette Maryse Quevillon Guy	Loignon Martine Grenier Mélanie Bartolini Claude Thauvette Maryse Quevillon Guy
Comité plan stratégique	Loignon Martine	Loignon Martine

et convention de partenariat

Gagnon Lysette
Gauthier Stéphane

Guy Quevillon
Gauthier Stéphane

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CC-2010-06-836 : PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CSSS

Description de la situation : Depuis plusieurs années le réseau de l'éducation et le réseau de la santé et des services sociaux collaborent étroitement pour assurer la complémentarité de leurs services. En 2003, le ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport signent l'entente de complémentarité « deux réseaux, un objectif : le développement des jeunes » et invite les commissions scolaires et les partenaires du réseau de la santé et des services sociaux à établir des ententes formelles de services.

VU l'article 224 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à établir un programme pour chaque service complémentaire et particulier visé par le régime pédagogique ;

VU l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à déterminer les services éducatifs dispensés pour chaque école ;

VU l'article 234 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à adapter les services éducatifs à l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage selon ses besoins, d'après l'évaluation qu'elle doit faire de ses capacités ;

VU la consultation des directions d'établissements et des directions de services, conformément à l'article 96.25 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire peut conclure une entente avec un organisme sur les contenus des programmes dans les domaines qui ne relèvent pas de la compétence du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'ADOPTER le Protocole d'entente entre la Commission scolaire Pierre-Neveu et le Centre de santé et de services sociaux d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 CC-2010-06-837 : BOURSES D'ÉTUDES

Description de la situation : La situation financière de la Commission scolaire Pierre-Neveu lui permet d'augmenter les bourses d'études aux élèves.

ATTENDU la situation financière de la Commission scolaire Pierre-Neveu;

ATTENDU l'importance accordée à la persévérance scolaire à la Commission scolaire Pierre-Neveu;

ATTENDU l'importance d'encourager l'excellence et d'aider les jeunes à poursuivre leurs études;

ATTENDU l'importance de souligner leur rendement scolaire et leur travail soutenu;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Pierre Charbonneau

DE DOUBLER le montant des bourses d'études accordées par les résolutions CC-2010-04-813, CC-2010-04-814, CC-2010-05-824 et CC-2010-05-825.

D'ACCORDER une bourse d'études de 500,00 \$ pour un élève ayant obtenu une qualification de l'École Polyvalente Saint-Joseph.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Les sujets relatifs au Service des ressources financières et au Service des ressources informatiques et matérielles sont traités immédiatement.

12. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

12.1 CC-2010-06-838 : OBJECTIFS, PRINCIPES ET CRITÈRES DE RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES 2010-2011

Description de la situation : La Commission scolaire doit répartir entre ses écoles et ses centres les subventions de fonctionnement allouées par le ministre.

VU l'article 275 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la commission scolaire à répartir ses ressources financières et à rendre publics ses objectifs, ses principes de répartition des ressources financières et les critères afférents;

ATTENDU QUE les objectifs, les principes de répartition des subventions et les critères afférents pour l'année scolaire 2010-2011 ont été soumis à la consultation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

QUE soient adoptés les objectifs, les principes et les critères de répartition des ressources financières 2010-2011 énoncés dans le document en annexe.

Le document est déposé aux archives officielles sous la cote DOCC 2010-540.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.2 CC-2010-06-839 : DEMANDE D'AUTORISATION PROVISOIRE DE FINANCER À LONG TERME : ACQUISITION DU COMPLEXE ÉDUCATIF DU CFP (854801)

Description de la situation : La Commission scolaire est locataire du Complexe éducatif du CFP (864801) depuis le 1^{er} mai 2007, en vertu d'un bail d'une durée de 4 ans dont l'échéance sera le 30 avril 2011. Une clause du contrat permet de faire l'acquisition de cette bâtisse pour un montant de 485 800 \$.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a investi plus de 100 000 \$ dans l'aménagement de la bâtisse;

ATTENDU QUE le bail se termine le 30 avril 2011;

ATTENDU QUE rien ne garantit le renouvellement du bail ou la vente de l'édifice par le Comité du Complexe industriel Mont-Laurier;

ATTENDU les coûts importants de relocalisation;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu sera exemptée des taxes municipales annuelles, d'un montant de plus de 12 000 \$ par année, si elle se porte acquéreur de l'édifice;

ATTENDU QUE les activités d'enseignement qui se déroulent dans cet édifice génèrent des revenus annuels substantiels;

ATTENDU QUE la vocation de l'édifice est reliée à la transformation du bois et des activités connexes;

ATTENDU QUE les équipements et les outillages contenus dans cet édifice sont essentiels pour dispenser diverses formations telles que Charpenterie menuiserie, Ébénisterie, Programme ICTA, AEP en transformation du bois d'œuvre, etc.;

ATTENDU QUE l'évaluation municipale du bâtiment, sans les équipements à l'intérieur, est de 612 100 \$ et que le prix d'achat gelé au contrat de location est de 485 800 \$ (échéance au 30 avril 2011);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu économiserait 88 530 \$ par année (loyer et taxes municipales);

ATTENDU QUE le prix d'achat représente 5.5 ans de location;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (M-L)

DE DEMANDER l'autorisation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport de financer à long terme, à la charge de la Commission scolaire Pierre-Neveu ce projet d'investissement, au montant de 485 800 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.3 CC-2010-06-840 : DEMANDE D'AUTORISATION PROVISOIRE DE FINANCER UN PROJET À LONG TERME : TERRAIN MULTISPORTS SYNTHÉTIQUE

Description de la situation : Le projet consiste à rénover le terrain multisports existant situé à l'arrière de l'école Saint-Joseph. Ce réaménagement implique une nouvelle surface de jeu synthétique, un système d'éclairage, un tableau indicateur ainsi que des gradins et des équipements sportifs.

ATTENDU le protocole d'entente entre le MAMROT et la CSPN relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures de loisirs pour le projet de rénovation du terrain multisports synthétique ;

ATTENDU le partenariat financier avec la Ville de Mont-Laurier et la MRC d'Antoine-Labelle ;

ATTENDU la contribution maximale de la CSPN de 200 000\$ (résolution CC-2010-02-792);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu est le maître d'œuvre de ce projet;

ATTENDU QUE les coûts du projet sont estimés à 2 185 958 \$;

ATTENDU QUE la part de l'aide financière du gouvernement du Canada, au montant maximal de 728 653 \$, sera versée comptant selon l'état d'avancement de la réalisation des travaux sur présentation de pièces justificatives ;

ATTENDU QUE la part de l'aide financière du gouvernement du Québec, au montant maximal de 728 653 \$, sera versée en dix(10) versements annuels égaux et consécutifs ;

ATTENDU QUE le montant de l'emprunt à la charge de la CSPN pour la réalisation des travaux est de 1 350 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

DE DEMANDER au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport l'autorisation de financer à long terme, à sa charge, le projet d'investissement de rénovation du terrain multisports synthétique, au montant de 1 350 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES INFORMATIQUES ET MATÉRIELLES

13.1 CC-2010-06-841 : TERRAIN MULTISPORTS SYNTHÉTIQUE : CONTRAT DE CONSTRUCTION

Description de la situation : Le projet consiste à réaménager le terrain multisports actuel (football, soccer...) situé à l'arrière de l'école Saint-Joseph. Ce réaménagement implique une nouvelle surface de jeu synthétique, un système d'éclairage, un tableau indicateur ainsi que des gradins et des équipements sportifs.

ATTENDU le partenariat financier avec notamment, la Ville de Mont-Laurier, la MRC Antoine-Labelle et le MAMROT;

ATTENDU la contribution maximale de la CSPN de 200 000\$ (résolution CC-2010-02-792);

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par le MELS;

ATTENDU la recommandation de la firme d'ingénieur BPR-Triax attestant la conformité du plus bas soumissionnaire;

ATTENDU QUE les coûts du projet respectent l'enveloppe budgétaire;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

D'ACCORDER à la firme Gaétan Lacelle Excavation inc. la réalisation des travaux de construction du terrain multisports à l'école Saint-Joseph à Mont-Laurier, pour la somme de 1 466 321,88 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 CC-2010-06-842 : TERRAIN MULTISPORTS SYNTHÉTIQUE : SURVEILLANCE DES TRAVAUX – INGÉNIEUR

Description de la situation : Le projet consiste à réaménager le terrain multisports actuel (football, soccer...) situé à l'arrière de l'école Saint-Joseph. Ce réaménagement implique une nouvelle surface de jeu synthétique, un système d'éclairage, un tableau indicateur ainsi que des gradins et des équipements sportifs.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par le MELS;

ATTENDU QUE les soumissionnaires ont déposé des offres conformes aux exigences des plans et devis;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karine Chalifoux

D'ACCORDER à la firme BPR-Triax la surveillance et la coordination des travaux de construction du terrain multisports à l'école Saint-Joseph à Mont-Laurier, pour la somme forfaitaire de 81 270 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 CC-2010-06-843 : MANDAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE

Description de la situation : Durant le mois de juillet et jusqu'au 16 août, il n'y a pas de réunion régulière du Conseil des commissaires et du Comité exécutif. Au cours de cette période, certaines situations ou cas d'urgence pourraient nécessiter la prise de décisions appropriées.

ATTENDU QU'il n'y a pas de séance régulière du Conseil des commissaires et du Comité exécutif durant le mois de juillet et jusqu'au 16 août ;

ATTENDU QUE certaines situations ou cas d'urgence pourraient nécessiter la prise de décisions appropriées.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

DE MANDATER le directeur général, M. Normand Bélanger, afin qu'il prenne les décisions appropriées durant le mois de juillet et jusqu'au 16 août 2010, si la situation l'exigeait ou en cas d'urgence ;

QUE le directeur général, M. Normand Bélanger, fasse rapport de ses décisions au Conseil des commissaires du mois de septembre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 CC-2010-06-844 : STRUCTURE ADMINISTRATIVE 2010-2011

Description de la situation : La Commission scolaire est administrée par un Conseil des commissaires. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le Conseil des commissaires doit adopter la structure administrative.

ATTENDU la recommandation du directeur général;

ATTENDU l'accueil favorable au projet de structure administrative 2010-2011 du Conseil des commissaires en séance de travail ;

ATTENDU les consultations effectuées auprès des associations respectives ;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Guylaine Chayer

QUE soit adoptée la structure administrative 2010-2011 (doc. DG0910-05, daté du 28 mai 2010, version 2).

Le document est déposé aux archives officielles sous la cote DOCC 2010-560.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 CC-2010-06-845 : PLAN D'EFFECTIFS 2010-2011 DES CADRES D'ÉCOLES

Description de la situation : La Commission scolaire est administrée par un Conseil des commissaires. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le Conseil des commissaires doit annuellement adopter le plan d'effectifs des cadres d'écoles.

ATTENDU la recommandation du directeur général;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'organisation des postes de cadres d'écoles;

ATTENDU l'accord de principe du Conseil des commissaires sur ce plan d'organisation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

QUE soit adopté le plan d'effectifs pour l'année scolaire 2010-2011 – Postes de cadres d'écoles – (doc. DG0910-08, daté du 25 mai 2010, version 1).

Le document est déposé aux archives officielles sous la cote DOCC 2010-559.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 CC-2010-06-846 : PLAN D'EFFECTIFS 2010-2011 DES CADRES DE SERVICES ET DE CENTRES

Description de la situation : La Commission scolaire est administrée par un Conseil des commissaires. Dans le cadre de ses fonctions et de ses pouvoirs, le Conseil des commissaires doit annuellement adopter le plan d'effectifs des cadres de services et de centres.

ATTENDU la recommandation du directeur général;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à l'organisation des postes de cadres de services et de centres;

ATTENDU l'accord de principe du Conseil des commissaires sur ce plan d'organisation;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

QUE soit adopté le plan d'effectifs pour l'année scolaire 2010-2011 – Postes de cadres de services et de centres – (doc. DG0910-09, daté du 25 mai 2010, version 1).

Le document est déposé aux archives officielles sous la cote DOCC 2010-539.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 CC-2010-06-847 : CONFIRMATION DE NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION DE L'ÉCOLE DE FERME-NEUVE ET DES RIVIÈRES

Description de la situation : M. Christian Coursol a été nommé au poste de direction de l'École de Ferme-Neuve et des Rivières par résolution CC-2009-06-701 jusqu'au 1^{er} juillet 2010.

ATTENDU la résolution CC-200-06-701 qui nomme M. Christian Coursol au poste de direction de l'École de Ferme-Neuve et des Rivières.

ATTENDU QUE le titulaire du poste a été sous probation pour une période d'une année ;

ATTENDU QUE le directeur général recommande la confirmation de la nomination de M. Christian Coursol au poste de direction de l'École de Ferme-Neuve et des Rivières ;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon.

QUE le Conseil des commissaires nomme M. Christian Coursol au poste de direction de l'École de Ferme-Neuve et des Rivières à compter du 1^{er} juillet 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 CC-2010-06-848 : CONFIRMATION DE LA NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JOSEPH

Description de la situation : M^{me} Natalie Comeau a été nommée au poste de direction adjointe de l'École Polyvalente Saint-Joseph par résolution CC-2009-06-722 jusqu'au 30 juin 2010.

ATTENDU la résolution CC-2009-06-722 qui nomme M^{me} Natalie Comeau au poste de direction adjointe de l'École Polyvalente Saint-Joseph;

ATTENDU QUE la titulaire du poste a été sous probation pour une période d'une année;

ATTENDU la recommandation positive du supérieur immédiat ;

ATTENDU QUE le directeur général recommande la confirmation de la nomination de M^{me} Natalie Comeau au poste de direction adjointe de l'École Polyvalente Saint-Joseph;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Guylaine Chayer

QUE le Conseil des commissaires confirme la nomination de M^{me} Natalie Comeau au poste de direction adjointe de l'École Polyvalente Saint-Joseph au 1^{er} juillet 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 CC-2010-06-849 : CONFIRMATION DE LA NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION ADJOINTE DE L'ÉCOLE POLYVALENTE SAINT-JOSEPH

Description de la situation : M. Patrice Coursol a été nommé au poste de direction adjointe de l'École Polyvalente Saint-Joseph par résolution CC-2009-06-723 jusqu'au 30 juin 2010.

ATTENDU la résolution CC-2009-06-723 qui nomme M. Patrice Coursol au poste de direction adjointe de l'École Polyvalente Saint-Joseph;

ATTENDU QUE le titulaire du poste a été sous probation pour une période d'une année;

ATTENDU la recommandation positive du supérieur immédiat ;

ATTENDU QUE le directeur général recommande la confirmation de la nomination de M. Patrice Coursol au poste de direction adjointe de l'École Polyvalente Saint-Joseph;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Mélanie Grenier

QUE le Conseil des commissaires confirme la nomination de M. Patrice Coursol au poste de direction adjointe de l'École Polyvalente Saint-Joseph au 1^{er} juillet 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 CC-2010-06-850 : CONFIRMATION DE LA NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER

Description de la situation : M. Michel Deschamps a été nommé au poste de direction du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier par résolution CC-2009-06-703 jusqu'au 30 juin 2010.

ATTENDU la résolution CC-2009-06-703 qui nomme M. Michel Deschamps au poste de direction du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier;

ATTENDU QUE le titulaire du poste a été sous probation pour une période d'une année;

ATTENDU QUE le directeur général recommande la confirmation de la nomination de M. Michel Deschamps au poste de direction du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

QUE le Conseil des commissaires confirme la nomination de M. Michel Deschamps au poste de direction du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier au 1^{er} juillet 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 CC-2010-06-851 : CONFIRMATION DE LA NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION ADJOINTE DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER

Description de la situation : M. Robert Seuron a été nommé au poste de direction adjointe du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier par résolution CC-2009-06-721 jusqu'au 30 juin 2010.

ATTENDU la résolution CC-2009-06-721 qui nomme M. Robert Seuron au poste de direction adjointe du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier;

ATTENDU QUE le titulaire du poste a été sous probation pour une période d'une année;

ATTENDU la recommandation positive du supérieur immédiat ;

ATTENDU QUE le directeur général recommande la confirmation de la nomination de M. Robert Seuron au poste de direction adjointe du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Christian Lachaine

QUE le Conseil des commissaires confirme la nomination de M. Robert Seuron au poste de direction adjointe du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier au 1^{er} juillet 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.10 CC-2010-06-852 : NOMINATION AU POSTE DE DIRECTION DE L'ÉCOLE DU VAL-DES-LACS ET DE L'ÉCOLE DE LA LIÈVRE-SUD

Description de la situation : M^{me} Monick St-Pierre directrice de l'École du Val-des-Lacs et de l'École de la Lièvre-Sud a été affectée au poste de direction de l'École Jean-XXIII et du Sacré-Cœur.

ATTENDU l'affectation de M^{me} Monick St-Pierre au poste de direction de l'École Jean-XXIII et du Sacré-Cœur ;

ATTENDU que le poste de direction de l'École du Val-des-Lacs et de l'École de la Lièvre-Sud est vacant suite à cette affectation ;

ATTENDU le plan d'effectifs 2010-2011 des cadres d'écoles ;

ATTENDU la recommandation du directeur général ;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

QUE le Conseil des commissaires nomme M^{me} Nathalie Ducharme au poste de direction de l'École du Val-des-Lacs et de l'École de la Lièvre-Sud, pour une période définie d'une année, du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.11 CC-2010-06-853 : CONFIRMATION DE LA NOMINATION AU POSTE D'AGENTE D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER

Description de la situation : M^{me} Nancy Michaudville a été nommée au poste d'agente d'administration du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier par résolution CC-2009-06-720 jusqu'au 30 juin 2010.

ATTENDU la résolution CC-2009-06-720 qui nomme M^{me} Nancy Michaudville au poste d'agente d'administration du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier;

ATTENDU QUE la titulaire du poste a été sous probation pour une période d'une année;

ATTENDU l'évaluation positive du supérieur immédiat ;

ATTENDU QUE le directeur général recommande la confirmation de la nomination de M^{me} Nancy Michaudville au poste d'agente d'administration du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (M-L)

QUE le Conseil des commissaires confirme la nomination de M^{me} Nancy Michaudville au poste d'agente d'administration du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier au 1^{er} juillet 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.12 CC-2010-06-854 : CONFIRMATION DE LA NOMINATION AU POSTE D'AGENTE D'ADMINISTRATION DU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Description de la situation : M^{me} Marie-Josée Pelletier a été nommée au poste d'agente d'administration du Service des ressources financières par résolution CC-2009-09-744 jusqu'au 30 juin 2010.

ATTENDU la résolution CC-2009-09-744 qui nomme M^{me} Marie-Josée Pelletier au poste d'agente d'administration du Service des ressources financières ;

ATTENDU QUE la titulaire du poste a été sous probation pour une période d'une année;

ATTENDU l'évaluation positive de la supérieure immédiate ;

ATTENDU QUE le directeur général recommande la confirmation de la nomination de M^{me} Marie-Josée Pelletier au poste d'agente d'administration du Service des ressources financières;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

QUE le Conseil des commissaires confirme la nomination de M^{me} Marie-Josée Pelletier au poste d'agente d'administration du Service des ressources financières au 1^{er} juillet 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.13 CC-2010-06-855 : CONFIRMATION DE LA NOMINATION AU POSTE DE

COORDONNATEUR DU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Description de la situation : M. Faby Brière a été nommé au poste de coordonnateur du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle par résolution CC-2009-09-745 jusqu'au 30 juin 2010.

ATTENDU la résolution CC-2009-09-745 qui nomme M. Faby Brière au poste de coordonnateur du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle ;

ATTENDU QUE le titulaire du poste a été sous probation pour une période d'une année;

ATTENDU QUE le directeur général recommande la confirmation de la nomination de M. Faby Brière au poste de coordonnateur du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Guylaine Chayer

QUE le Conseil des commissaires confirme la nomination de M. Faby Brière au poste de coordonnateur du Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle au 1^{er} juillet 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

9.1 CC-2010-06-856 : PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL

Description de la situation : À chaque année, les besoins au niveau des effectifs sont revus et modifiés, s'il y a lieu.

VU les différentes consultations effectuées, dont celles prévues aux clauses 5-6.03 et 5-6.04 des dispositions nationales de la convention collective;

ATTENDU QUE le plan d'effectifs sera en vigueur pour la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Quevillon

D'ACCEPTER le plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année scolaire 2010-2011.

Le document est déposé aux archives officielles sous la cote DOCC 2010-536.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

10.1 CC-2010-06-857 : SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE : RÈGLES DE FONCTIONNEMENT 2010-2011

VU l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à assurer des services de garde pour les élèves de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, lorsqu'un conseil d'établissement le demande ;

VU l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à convenir des modalités d'organisation avec les conseils d'établissements ;

VU l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique* qui permet à la Commission scolaire d'exiger une contribution financière de l'utilisateur des services qu'elle dispense ;

VU la *Politique relative aux contributions financières des parents et des usagers* qui détermine que la tarification est établie par le Conseil des commissaires et qu'elle est modifiée au besoin ;

VU le *Règlement sur les services de garde en milieu scolaire* ;

ATTENDU les règles budgétaires de la Commission scolaire ;

ATTENDU la consultation des conseils d'établissements concernés ;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ADOPTER le document « Service de garde en milieu scolaire : règles de fonctionnement 2010-2011 ».

Le document est déposé aux archives officielles sous la cote DOCC 2010-571.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

11.1 CC-2010-06-858 : CALENDRIER SCOLAIRE 2011-2012 DU CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER

Description de la situation : Le calendrier scolaire des centres de formation désigne le tableau des jours de classe pendant l'année scolaire. Il doit respecter ce qui est prévu au régime pédagogique.

VU l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* obligeant la Commission scolaire à établir un calendrier scolaire des centres de formation professionnelle;

VU les consultations effectuées auprès de l'organisme de consultation des enseignants, conformément à l'article 13-6.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Mélanie Grenier

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2011-2012 du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 CC-2010-06-859 : SERVICES ÉDUCATIFS DISPENSÉS DANS LES CENTRES POUR L'ANNÉE 2010-2011

Description de la situation : Un Centre de formation professionnelle ne peut dispenser toutes les spécialités professionnelles. Un Centre d'éducation des adultes ne peut dispenser tous les services éducatifs prévus par le Régime pédagogique de la formation générale des adultes. Les services d'aide à la démarche de formation ainsi que les services complémentaires peuvent n'être dispensés que dans certains centres déterminés par la Commission scolaire. C'est annuellement que la Commission scolaire précise les services éducatifs dispensés par chaque centre.

VU l'article 251 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à déterminer les services éducatifs dispensés par chaque centre;

ATTENDU la recommandation du Conseil d'établissement du Centre Christ-Roi;

ATTENDU la recommandation du Conseil d'établissement du Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Karine Chalifoux

D'ADOPTER les services éducatifs dispensés dans le centre pour l'année 2010-2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 CC-2010-06-860 : NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT D'ENTREPRISE DE LA RÉGION AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DU CENTRE CHRIST-ROI

Description de la situation : L'article 102 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Conseil des commissaires nomme les représentants des organismes et des entreprises pour un mandat de deux ans au sein du Conseil d'établissement de la formation générale des adultes.

VU l'article 102 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la recommandation du directeur du Centre de formation générale des adultes.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

DE NOMMER M^{me} Clémence Lemay, kinésithérapeute et propriétaire de Clinispa Trois Vallées, pour siéger au sein du conseil d'établissement du Centre Christ-Roi de Mont-Laurier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4 CC-2010-06-861 : ACHAT D'UNE EXCAVATRICE POUR LE CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DE MONT-LAURIER

Description de la situation : Certains équipements dans les programmes de voirie forestière et d'abattage et façonnage des bois sont très usés et nécessitent des réparations importantes. Le remplacement de l'excavatrice forestière est nécessaire. Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport accorde des budgets de remplacement de ces équipements.

ATTENDU la popularité du programme combo « Conduite d'engins de chantier en récolte et voirie forestière »;

ATTENDU le vieillissement de certains équipements;

ATTENDU les besoins de renouveler les équipements dans ces programmes;

ATTENDU les coûts élevés de réparation des équipements actuels;

ATTENDU la polyvalence de cet équipement qui sera utilisé comme abatteuse et/ou excavatrice;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par le MELS;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Robin Plouffe

D'AUTORISER le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier à faire l'acquisition de l'excavatrice forestière neuve John Deere 2008 2154D pour un montant de 424 410.00 \$ incluant les taxes.

D'AUTORISER le directeur de Centre, M. Sylvain Tremblay, à signer tous les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. INFORMATION

14.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

14.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 18 mai 2010.

14.3 Rapport de délégation ou de représentation

14.3.1 Comité de vérification

La présidente, M^{me} Martine Loignon, résume les discussions du comité.

14.3.2 Comité des améliorations, maintien et transformations du parc immobilier

La présidente, M^{me} Martine Loignon, résume les discussions.

14.3.3 Comité des saines habitudes de vie

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) résume les discussions du comité.

14.4 Rapport des commissaires-parents

Le président du comité de parents, M. Denis Moreault, présente verbalement son rapport.

14.5 Rapport de la direction générale

Dépôt du rapport d'activités de la direction générale.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

16. AUTRES AFFAIRES

16.1 Convention des professionnels

Le commissaire Pierre Charbonneau se questionne sur une clause de la convention des professionnels qui peut permettre à la Commission scolaire d'accorder un congé.

17. CORRESPONDANCE

17.1 Lettre des parents de L'Ascension concernant le projet d'organisation scolaire.

17.2 Extrait de résolution de la C.S. des Navigateurs concernant la révision des tarifs liés à l'utilisation des

- structures de soutènement du réseau de fibres optiques.
- 17.3 Extrait de résolution de la C.S. des Hautes-Rivières concernant une demande de remboursement des frais occasionnés par la gestion de la pandémie de grippe H1N1.
- 17.4 Lettre et extrait de résolution de la C.S. de la Seigneurie-des-Mille-Iles concernant le projet de loi no 100.
- 17.5 Lettre et extrait de résolution de la C.S. de la Seigneurie-des-Mille-Iles concernant le rapport du vérificateur général du Québec sur les commissions scolaires.

18. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Le commissaire Stéphane Gauthier souligne le bon travail du directeur général dans l'organisation de la journée de mobilisation du milieu.

Le commissaire Alain Desjardins (M-L) demande des explications sur la procédure de mise à jour des documents électroniques sur le portail. Le secrétaire général, M. Claude Boudrias, informe les membres de l'échéancier des mises à jour.

19. CC-2010-06-862 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose la levée de la séance à 22h55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général

***PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Pierre-Neveu tenue le mardi 29 juin 2010, au bureau administratif de la Commission scolaire, au 525, rue de la Madone, Mont-Laurier, à compter de 19h00.*

Sont présents les commissaires Louise Bellefeuille, Guylaine Chayer, Alain Desjardins (M-L), Alain Desjardins (Rivière-Rouge), Lysette Gagnon, Stéphane Gauthier, Mélanie Grenier, Christian Lachaine, Martine Loignon, Maryse Thauvette ainsi que le commissaire-parent Denis Moreault, représentant des parents pour le secondaire.

Les commissaires Claude Bartolini, Pierre Charbonneau, Jacqueline Faucher, Robin Plouffe, Guy Quevillon et la commissaire-parent Karine Chalifoux sont absents.

Sont également présents le directeur général, M. Normand Bélanger, la directrice des ressources financières, M^{me} Annie Lamoureux et le secrétaire général, M. Claude Boudrias.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La présidente, M^{me} Martine Loignon, déclare la séance ouverte. Il est 19h02.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM

Après la prise des présences, le secrétaire général, M. Claude Boudrias, confirme qu'il y a quorum.

3. CC-2010-06-862 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose que l'ordre du jour suivant soit adopté.

1. Ouverture de la séance.
2. Vérification du quorum.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2010:
 - 4.1 Adoption.
 - 4.2 Suivi.
5. Période de questions et correspondance des élèves.
6. Période de questions du public (10 minutes).
7. Enjeu(x) politique(s) :
 - 7.1 Appréciation du rendement du directeur général.
 - 7.2 Admissibilité et tarification pour les services de surveillance des élèves le midi.
 - 7.3 Plan stratégique 2010-2015.
 - 7.4 Convention de partenariat 2010-2015.
 - 7.5 Motion de remerciements aux membres du Comité consultatif des services.
 - 7.6 Direction générale à temps partiel par intérim.
 - 7.7 Résolution d'appui au CSSS d'Antoine-Labelle.

8. Sujet(s) relatif(s) à la Direction générale :
 - 8.1 Nomination au poste de coordonnateur de l'adaptation scolaire et des services complémentaires.
9. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources éducatives :
 - 9.1 Organisation scolaire 2010-2011.
10. Sujet(s) relatif(s) au Service de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle :
 - 10.1 Achat d'un transporteur forestier pour le CFP de Mont-Laurier.
11. Sujet(s) relatif(s) au Service des ressources financières :
 - 11.1 Budget 2010-2011 des écoles et des centres.
 - 11.2 Budget 2010-2011.
 - 11.3 Méthode de calcul – rémunération des commissaires CC-2010-02.
 - 11.4 Offre de service de l'institution : prolongation de l'entente.
12. Sujet(s) relatif(s) au Service du secrétariat général, des résidences et du transport :
 - 12.1 Acquisition du Complexe éducatif du CFP (854901).
13. Information :
 - 13.1 Rapport de la présidente.
 - 13.2 Rapport du Comité exécutif.
 - 13.3 Rapport de délégation ou de représentation.
 - 13.4 Rapport des commissaires-parents.
14. Période de questions du public (10 minutes).
15. Correspondance.
16. Dépôt de documents :
 - 16.1 Rapport annuel.
17. Questions et commentaires des commissaires (10 minutes).
18. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} JUIN 2010

4.1 CC-2010-06-863 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 1^{ER} JUIN 2010

La commissaire Lysette Gagnon propose que le procès-verbal du 1^{er} juin 2010 soit adopté tel qu'expédié par le secrétaire général, sans que ce dernier soit tenu d'en faire lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.11.....SUIVI

7.3 Protocole d'entente avec le CSSS

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres qu'une conférence de presse s'est tenue à ce sujet.

7.4 Remises de bourses

Le directeur général, M. Normand Bélanger, informe les membres des bourses qui ont été remises.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET CORRESPONDANCE DES ÉLÈVES

Aucune question ou correspondance des élèves.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Deux parents de l'école de l'Aventure à L'Ascension demandent de confirmer la présence d'une 1^{re} année à cette école.

La présidente, M^{me} Martine Loignon, confirme aux parents la présence d'une 1^{re} année à L'Ascension pour l'année 2010-2011.

7. ENJEU(X) POLITIQUE(S)

7.1 CC-2010-06-864 : APPRÉCIATION DU RENDEMENT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Description de la situation : La Commission scolaire a l'obligation de procéder annuellement à l'appréciation du rendement des hors cadres, selon l'article 25 du *Règlement concernant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires*.

VU l'obligation de procéder annuellement à l'appréciation du rendement des hors cadres, selon l'article 25 du *Règlement concernant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires*;

ATTENDU la rencontre du comité d'appréciation du rendement du directeur général et la recommandation du comité;

ATTENDU le mandat donné au comité d'appréciation du rendement du directeur général afin d'établir le boni forfaitaire et d'en faire la proposition;

ATTENDU QUE le comité d'appréciation du rendement du directeur général a partagé ses observations avec les membres du Conseil et qu'il reconnaît l'excellent travail accompli par le directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Christian Lachaine

QUE la présidente transmette l'évaluation du rendement au directeur général dans le sens des discussions intervenues.

QUE la présidente soit mandatée pour appliquer les dispositions sur le boni forfaitaire prévu, conformément aux articles 24 à 27 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires*, pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2010.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 CC-2010-06-865 : ADMISSIBILITÉ ET TARIFICATION POUR LES SERVICES DE SURVEILLANCE DES ÉLÈVES LE MIDI

Description de la situation : La Commission scolaire a l'obligation d'assurer une surveillance des élèves qui demeurent à l'école sur l'heure du midi et de déterminer les conditions financières de ce service. La tarification proposée a pour objectif d'assurer l'autofinancement de ce service compte tenu que ce dernier ne fait pas l'objet d'une subvention du MELS.

VU l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à assurer une surveillance des élèves qui demeurent à l'école sur l'heure du midi;

VU l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique* qui établit que les conditions financières de la surveillance des élèves sont déterminées par la Commission scolaire;

VU la *Politique relative aux contributions financières des parents et des usagers* qui détermine que la tarification est établie par le Conseil des commissaires et qu'elle est modifiée au besoin;

VU la *Politique relative aux contributions financières des parents et des usagers* qui détermine que la tarification comprend un montant maximal et une tarification familiale, c'est-à-dire une diminution de la contribution pour une famille et ce, sans égard à l'école fréquentée;

ATTENDU l'importance d'autofinancer davantage ce service pour éviter une ponction additionnelle dans les autres services,

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

D'ADOPTER l'annexe I de la *Politique relative aux contributions financières des parents et des usagers* (RE-2007-09) « Admissibilité et tarification pour les services de surveillance des élèves le midi ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 CC-2010-06-866 : PLAN STRATÉGIQUE 2010-2015

Description de la situation : Pour sa planification, la Commission scolaire élabore un plan stratégique. L'adoption d'un plan stratégique est aussi une obligation légale de la *Loi sur l'instruction publique* comportant plusieurs éléments obligatoires. Le plan stratégique couvre une période maximale de 5 ans.

VU l'obligation d'adopter un plan stratégique, conformément à l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU la consultation du Comité de parents, conformément à l'article 193 1.1⁰ de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU les orientations, les buts et les objectifs ministériels établis par le ministre, conformément à l'article 459.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU QUE le projet de plan stratégique a fait l'objet d'une consultation publique, conformément à l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU la consultation des directions d'établissements et des directions des services, conformément aux articles 96.25 et 110.13 de la *Loi sur l'instruction publique* ;

ATTENDU les consultations des employés et du milieu dans le cadre des journées thématiques du 30 novembre 2009 et du 21 mai 2010;

ATTENDU la consultation auprès du Comité plan stratégique et convention, formé de représentants des différents syndicats, de directions et de cadres;

ATTENDU les résultats de la consultation;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Mélanie Grenier

D'ADOPTER le Plan stratégique 2010-2015 de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

Le document est déposé aux archives officielles sous la cote DOCC 2010-581.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 CC-2010-06-867 : CONVENTION DE PARTENARIAT 2010-2015

Description de la situation : La convention de partenariat est un nouveau mode de gouvernance entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et la Commission scolaire Pierre-Neveu visant à mobiliser tous les intervenants sur des orientations communes, des cibles à atteindre, des mécanismes de suivi et d'évaluation, une reddition de comptes et de se positionner clairement au service de l'élève.

VU l'adoption du Plan stratégique 2010-2015 de la Commission scolaire;

VU l'obligation de conclure une convention de partenariat avec le MELS, conformément à l'article 459.3 de la *Loi sur l'instruction publique*;

VU les orientations, les buts et les objectifs ministériels établis par la ministre, conformément à l'article 459.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (M-L)

D'ADOPTER la convention de partenariat entre le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et la Commission scolaire Pierre-Neveu;

DE MANDATER la présidente, Mme Martine Loignon et le directeur général, M. Normand Bélanger à signer la convention de partenariat au nom de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

Le document est déposé aux archives officielles sous la cote DOCC 2010-582.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 CC-2010-06-868 : MOTION DE REMERCIEMENTS AUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DES SERVICES

Description de la situation : Le Conseil des commissaires tient à remercier les membres du Comité consultatif des services pour l'excellent travail d'équipe effectué aux cours de l'année 2009-2010 et pour leur dévouement à l'éducation des jeunes de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Maryse Thauvette

D'ADOPTER une motion de remerciements aux membres du Comité consultatif des services pour l'excellent travail d'équipe effectué aux cours de l'année 2009-2010 et pour leur dévouement à l'éducation des jeunes de la Commission scolaire Pierre-Neveu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 CC-2010-06-869 : DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE À TEMPS PARTIEL PAR INTÉRIM

Description de la situation : Mme Manon Plouffe, directrice générale adjointe à temps partiel ne peut assumer sa fonction pour une période indéterminée. Pour assurer la bonne gestion de la Commission scolaire en cas d'absence ou d'empêchement de la direction générale, il est nécessaire de nommer une direction générale adjointe à temps partiel pour une période indéterminée.

ATTENDU l'importance d'exercer les pouvoirs et fonctions en cas d'absence ou d'empêchement de la direction générale;

ATTENDU la recommandation du directeur général ;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Louise Bellefeuille

DE NOMMER M^{me} Claudine Millaire pour assurer l'intérim de M^{me} Manon Plouffe, directrice générale adjointe à temps partiel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 RÉSOLUTION D'APPUI AU CSSS D'ANTOINE-LABELLE

Le sujet sera traité au cours d'une séance ultérieure, si nécessaire.

Les points 11 et 12 sont traités immédiatement.

11. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

11.1 CC-2010-06-870 : BUDGET 2010-2011 DES ÉCOLES ET DES CENTRES

Description de la situation : La Commission scolaire doit approuver le budget de ses écoles et de ses centres.

VU les articles 95 et 110.4 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'établissement des écoles et des centres adopte le budget annuel de l'établissement proposé par le directeur;

VU l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*, la commission scolaire approuve le budget des écoles et des centres;

ATTENDU QUE chaque conseil d'établissement a adopté le budget de l'établissement;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (R-R)

QUE soit approuvé le budget 2010-2011 des écoles et des centres totalisant 13 337 242 \$ ci-après identifié :

École de la Lièvre-Sud	97 176 \$
École du Méandre	268 095 \$
École des Trois Sentiers	112 020 \$
École aux Quatre Vents	127 455 \$
École du Val-des-Lacs	79 472 \$
École Jean-XXIII & école du Sacré-Cœur	110 657 \$
École Saint-Eugène	118 365 \$
École de la Madone et de la Carrière	114 934 \$
École de Ferme-Neuve et des Rivières	174 527 \$
École Polyvalente Saint-Joseph	1 143 228 \$
Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier	8 292 741 \$
Centre d'éducation des adultes du Christ-Roi	<u>2 698 572 \$</u>
TOTAL	13 337 242 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 CC-2010-06-871 : BUDGET 2010-2011

Description de la situation : La Commission scolaire doit adopter et transmettre au MELS son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire suivante.

ATTENDU QUE, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), la Commission scolaire Pierre-Neveu doit adopter et transmettre à la ministre son budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette pour l'année scolaire 2010-2011;

ATTENDU QUE ce budget prévoit un déficit d'exercice égal ou inférieur au montant de l'approbation de 10% du surplus accumulé au 30 juin 2008;

ATTENDU QUE l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 2 874 339 344 \$, en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2010-2011;

ATTENDU QUE le budget prévoit que le taux de taxe scolaire est fixé à 0,35 \$;

ATTENDU QUE ce taux respecte les limites prévues par la Loi;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Guylaine Chayer

QUE le budget de fonctionnement, d'investissement et de service de la dette soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,35 \$.

Le document est déposé aux archives officielles sous la cote DOCC 2010-500.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.3 CC-2010-06-872 : MÉTHODE DE CALCUL – RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES CC-2010-02

Description de la situation : L'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* habilite le Conseil des commissaires à fixer la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services qu'ils rendent à la Commission scolaire

VU l'article 175 de la *Loi sur l'instruction publique* qui habilite le Conseil des commissaires à fixer la rémunération qui peut être versée à ses membres pour les services qu'ils rendent à la Commission scolaire.

VU le décret no. 836-2000 du 28 juin 2000 ;

VU QUE la *Méthode de calcul : rémunération des commissaires* a été révisée ;

VU la *Politique de rémunération des commissaires* ;

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation Canada 2006 sert à établir le taux d'indexation du décret no. 836-2000 du 28 juin 2000 ;

ATTENDU QUE la *Méthode de calcul : rémunération des commissaires* a été établie en tenant compte de la *Politique de rémunération des commissaires* ;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Lysette Gagnon

D'ADOPTER la *Méthode de calcul : rémunération des commissaires CC-2010-02* telle que

présentée par la direction du Service des ressources financières. Cette méthode de calcul remplace la précédente et en tient place et lieu. Elle entrera en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2010.

Le document est déposé aux archives officielles sous la cote DOCC 2010-517.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.4 CC-2010-06-873 : OFFRE DE SERVICE DE L'INSTITUTION FINANCIÈRE : PROLONGATION DE L'ENTENTE

DESCRIPTION DE LA SITUATION : L'entente de service avec la Caisse Desjardins de Mont-Laurier viendra à échéance le 30 juin 2010.

ATTENDU QUE l'entente de service avec la Caisse Desjardins de Mont-Laurier viendra à échéance le 30 juin 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Gauthier

DE PROLONGER l'entente de service, du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2013, selon les conditions de la proposition de prolongation de l'entente de services bancaires de la Caisse Desjardins de Mont-Laurier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL, DES RÉSIDENCES ET DU TRANSPORT

12.1 ACQUISITION DU COMPLEXE ÉDUCATIF DU CFP (854901)

Le sujet sera traité au cours d'une séance ultérieure, si nécessaire.

8. SUJET(S) RELATIF(S) À LA DIRECTION GÉNÉRALE

8.1 CC-2010-06-874: NOMINATION AU POSTE DE COORDONNATEUR DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DES SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Description de la situation : Un poste de coordonnateur de l'adaptation scolaire et des services complémentaires a été ouvert, concours C-06-17-10, suite à la nomination de M^{me} Nathalie Ducharme au poste de direction de l'École du Val-des-Lacs et de la Lièvre-Sud.

ATTENDU l'ouverture du poste de coordonnateur de l'adaptation scolaire et des services complémentaires ;

ATTENDU le résultat du processus de sélection et la recommandation unanime du comité des ressources

humaines mandaté en ce sens ;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Guylaine Chayer

QUE le Conseil des commissaires nomme M^{me} Nathalie Riopel au poste de coordonnatrice de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, le ou vers le 1^{er} août 2010 au 30 juin 2011.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DES RESSOURCES ÉDUCATIVES

9.1 CC-2010-06-875 : ORGANISATION SCOLAIRE 2010-2011

Description de la situation : La Commission scolaire a l'obligation d'organiser elle-même le service d'éducation préscolaire, primaire et secondaire pour chaque personne qu'elle est tenue d'admettre. À cette fin, elle doit établir un réseau d'écoles, déterminer la vocation propre de chaque école, y inscrire les élèves et répartir entre ses écoles les ressources humaines, les ressources matérielles et les ressources financières.

VU l'article 209 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à organiser elle-même le service d'éducation préscolaire, primaire et secondaire pour chaque personne qu'elle est tenue d'admettre

VU l'article 236 de la *Loi sur l'instruction publique* qui oblige la Commission scolaire à déterminer les services éducatifs dispensés par chaque école;

VU les consultations effectuées auprès du comité des politiques pédagogiques, conformément à l'article 4-3.00 de l'entente locale du Syndicat du personnel de l'enseignement des Hautes-Rivières;

ATTENDU QUE l'organisation scolaire 2010-2011 a été présentée en séance de travail et qu'elle a reçu un accueil favorable;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Denis Moreault

D'ADOPTER l'organisation scolaire 2010-2011.

Le document est déposé aux archives officielles sous la cote DOCC-2010-503.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. SUJET(S) RELATIF(S) AU SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

10.1 CC-2010-06-876 : ACHAT D'UN TRANSPORTEUR FORESTIER POUR LE CFP DE MONT-LAURIER

Description de la situation : Certains équipements dans le programme d'abattage et façonnage des bois sont très usés et nécessitent des réparations importantes. Le remplacement du transporteur forestier est nécessaire.

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport accorde des budgets de remplacement de ces équipements.

ATTENDU la popularité du programme combo « Conduite d'engins de chantier en récolte et voirie forestière »;

ATTENDU le vieillissement de certains équipements;

ATTENDU les besoins de renouveler les équipements dans ce programme;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu a procédé à l'émission d'un appel d'offres public sur le site SE@O, tel qu'exigé par le MELS;

ATTENDU QUE le soumissionnaire a déposé une attestation du Ministère du revenu (AMR);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Mélanie Grenier

D'AUTORISER le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier à faire l'acquisition d'un transporteur forestier neuf (2010) pour un montant de **440 212,50\$** incluant les taxes à la firme **Équipement SMS**.

D'AUTORISER le directeur de Centre, M. Sylvain Tremblay, à signer tous les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. INFORMATION

13.1 Rapport de la présidente

La présidente, M^{me} Martine Loignon, présente verbalement son rapport d'activités.

13.2 Rapport du Comité exécutif

Dépôt du procès-verbal du 15 juin 2010.

13.3 Rapport de délégation ou de représentation

Une réunion du comité des ressources humaines s'est tenue aujourd'hui.

13.4 Rapport des commissaires-parents

Le président du comité de parents, M. Denis Moreault, présente verbalement son rapport.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question.

15. CORRESPONDANCE

15.1 Extrait de résolution de la MRC d'Antoine-Labelle concernant une demande d'appui de la MRC de Montcalm au sujet de l'augmentation des coûts au CRTC.

15.2 Extrait de résolution de la Municipalité de Saint-Aimé du Lac-des-Iles concernant la reconstruction de l'école primaire.

15.3 Lettre du Club des petits déjeuners du Québec demandant une aide financière.

CC-2010-06-877 : CLUB DES PETITS DÉJEUNERS DU QUÉBEC – AIDE FINANCIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Alain Desjardins (M-L)

QUE la Commission scolaire Pierre-Neveu fasse un don de 1 000 \$ au Club des petits déjeuners du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. DÉPÔT DE DOCUMENT

16.1 Dépôt du rapport annuel 2008-2009.

Les membres soulignent le bon travail de M^{me} Angèle Gagnon.

17. QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES COMMISSAIRES

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) souligne qu'il a apprécié la remise des bourses à Rivière-Rouge.

18. CC-2010-06-878 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Le commissaire Alain Desjardins (R-R) propose la levée de la séance à 21h33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Martine Loignon, présidente

Claude Boudrias, secrétaire général